

COLLECTION «FEMMES ET
DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS»

LES CONDITIONS DE
VIE DES FEMMES ET
LE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL EN
MONTÉRÉGIE

MARS 1999

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 5 février 1999.

Les membres du Conseil étant Thérèse Mailloux, présidente par intérim, Louise Beaudry, Bibiane Courtois, Lise Drouin-Paquette, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Régine Laurent, Jacqueline Nadeau-Martin, Micheline Paradis, Marie-Andrée Roy et Marielle Tremblay.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Coordination
Claire Minguay

Analyse et rédaction
Élizabeth Ouellet

Collaboration
Lise Doyle

Soutien technique
Francine Bérubé

Conseil du statut de la femme
Service de la production et de la diffusion
8, rue Cook, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique : csf@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-34360-3

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE LA MONTÉRÉGIE	9
1.1 Le territoire et les infrastructures	9
1.2 La population	10
1.2.1 La répartition des femmes et des hommes	10
1.2.2 La répartition par groupe d'âge et les perspectives démographiques	11
1.2.3 Les familles et le nombre d'enfants	13
1.2.4 Les femmes immigrantes et les femmes autochtones	13
1.3 L'activité économique, sociale et culturelle	14
1.3.1 Les secteurs d'activité économique	14
1.3.2 La participation des femmes et des hommes à la main-d'oeuvre	16
1.3.3 La répartition de la main-d'oeuvre	19
1.3.4 Les revenus d'emploi	21
1.3.5 La vie culturelle	22
1.3.6 L'apport du secteur communautaire	23
1.3.7 L'incontournable travail non rémunéré	24
1.4 La participation des femmes au pouvoir régional et local	25
1.5 La position des femmes par rapport au développement de la région	26
CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS	29
2.1 Cible d'intervention 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs	29
2.1.1 État de la situation	29
2.1.2 Recommandations	29

2.2	Cible d'intervention 2 : Adopter des stratégies pour la diversification des choix scolaires et professionnels des femmes et des filles	30
2.2.1	État de la situation	30
2.2.2	Recommandations	34
2.3	Cible d'intervention 3 : Mettre en oeuvre les moyens pour que les femmes et les filles qui s'orientent vers les secteurs traditionnellement féminins obtiennent l'information et la formation sur les choix porteurs d'avenir	35
2.3.1	État de la situation	35
2.3.2	Recommandations	36
2.4	Cible d'intervention 4 : Éliminer les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle des femmes, particulièrement des plus démunies	36
2.4.1	État de la situation	36
2.4.2	Recommandations	39
2.5	Cible d'intervention 5 : Assurer aux femmes les conditions pour qu'elles maîtrisent leur maternité	40
2.5.1	État de la situation	40
2.5.2	Recommandations (pratiques obstétricales)	41
2.5.3	Recommandation (IVG)	43
2.6	Cible d'intervention 6 : Travailler avec les femmes à la construction d'un environnement exempt de violence	43
2.6.1	État de la situation	43
2.6.2	Recommandations	46
	CONCLUSION	49
	LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME	51
	BIBLIOGRAPHIE	55

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 — Répartition de la population par MRC et par sexe, Montérégie, 1996	11
TABLEAU 2 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Montérégie et ensemble du Québec, 1996	12
TABLEAU 3 — Répartition des fils et filles jamais mariés dans la famille de recensement des ménages privés selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Montérégie et ensemble du Québec, 1996	13
TABLEAU 4 — Répartition des personnes immigrées selon le sexe, le groupe d'âge et le sexe, Montérégie et ensemble du Québec, 1996	14
TABLEAU 5A — Taux de participation à la main-d'oeuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, Montérégie et ensemble du Québec, 1996	17
TABLEAU 5B — Taux de participation à la main-d'oeuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, MRC de la Montérégie, 1996	18
TABLEAU 6 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Montérégie et ensemble du Québec, 1996	19
TABLEAU 7 — Revenu d'emploi moyen de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, Montérégie, MRC de la Montérégie et ensemble du Québec, 1996	22

INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État central a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

La démarche

Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles, — et des mesures —, d'intervention pour parvenir à un

développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance économique et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquis, ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes — sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non —, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie — notamment les activités culturelles et les actions communautaires — essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon le genre est non pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes, mais bien résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région.

CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE LA MONTÉRÉGIE

1.1 Le territoire et les infrastructures

Située au sud-ouest du Québec, la Montérégie est bordée par le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Outaouais au nord, par les États de New York et du Vermont au sud, par les régions de l'Estrie et du Centre-du-Québec à l'est et par l'Ontario à l'ouest. Le territoire compte 210 municipalités regroupées en 15 MRC¹.

Fortement urbanisée, la région n'en comporte pas moins d'importantes zones rurales. Les quatre MRC de la rive-sud de Montréal forment un pôle urbain majeur en regroupant les villes les plus peuplées du territoire : Longueuil, Saint-Hubert, Brossard, Châteauguay et Boucherville. Cinq villes satellites complètent le paysage urbain de la région : Granby, Saint-Hyacinthe, Sorel, Salaberry-de-Valleyfield et Saint-Jean-sur-Richelieu. Par contre, on retrouve aussi en Montérégie près du quart des fermes et des terres cultivables du territoire québécois. Enfin, mentionnons qu'il y a deux territoires de communautés Mohawk dans la région: Akwesasne (MRC Le Haut-Saint-Laurent) et Kahnawake (MRC Roussillon).

Près de 500 établissements d'enseignement public desservent une population de 225 000 élèves. Depuis la réforme de 1997, l'on compte neuf commissions scolaires francophones et deux anglophones. À cela s'ajoutent 34 établissements privés pour les clientèles du préscolaire, du primaire et du secondaire.

La région compte six cégeps francophones (Granby-Haute-Yamaska, Valleyfield, Édouard-Montpetit (campus Longueuil), Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sorel-Tracy) et un cégep anglophone, le Collège régional Champlain. De plus, la région accueille une école d'aéronautique à Saint-Hubert et un institut de technologie agroalimentaire (ITA) à Saint-Hyacinthe. L'ITA dispose d'un laboratoire pour la formation professionnelle dans le secteur de la boulangerie et de la pâtisserie : il est le seul établissement collégial à offrir cette formation au Québec².

¹ Voir la carte de la région en annexe du document.

² Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre de la Montérégie. *Bulletin régional sur le marché du travail en Montérégie*, [rédaction : Hélène Fortin], 3^e trimestre, vol. 17, n^o 3, 1997, p. 18.

Il n'y a pas d'établissement universitaire mais des services sont offerts par l'Université de Montréal (par l'intermédiaire de l'École de médecine vétérinaire et de la Faculté de l'éducation permanente), par l'Université du Québec à Montréal (avec deux sous-centres à Valleyfield et à Saint-Jean-sur-Richelieu) et par l'Université de Sherbrooke (Centre d'études universitaires de Longueuil et campus Fort Saint-Jean).

Vingt centres locaux d'emploi (CLE) offrent dorénavant les services de sécurité du revenu et les services publics d'emploi. Leurs interventions s'adressent tant aux employeurs, notamment pour la prise des offres d'emploi, qu'aux individus, pour les services de placement, entre autres. La Commission des partenaires du marché du travail, composée de représentantes et de représentants des associations patronales et syndicales, des organismes communautaires, du milieu de l'enseignement, ainsi que des ministères concernés, s'assure que les services et les mesures d'emploi soient adaptés aux besoins de la région. Enfin, la direction régionale d'Emploi Québec travaille en étroite collaboration avec les CLE et la Commission des partenaires et veille notamment à l'harmonisation des interventions en matière de développement du marché du travail et de l'emploi.

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie (RRSSSM) détermine les priorités en matière de santé et de services sociaux pour la région. L'on compte 72 établissements (publics et privés) de santé et de services sociaux, dont 19 CLSC (au moins un par territoire de MRC), 1 centre jeunesse, 10 centres hospitaliers, 35 centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et 7 centres de réadaptation pour des déficiences diverses.

Enfin, on trouve sur le territoire de la Montérégie 15 centres locaux de développement chargés de mettre en oeuvre les moyens pour développer l'économie locale et susciter la création d'emplois. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Conseil régional de concertation et de développement qui coordonne les interventions contribuant au développement de la région sur les plans tant économique que social et culturel.

1.2 La population

1.2.1 La répartition des femmes et des hommes

La Montérégie est la région la plus peuplée du Québec après la région métropolitaine de Montréal. Selon les données du recensement de 1996, la population est de 1 243 335 personnes, dont 629 005 femmes et 614 330 hommes.

Comme dans l'ensemble du Québec (50,9 %), les femmes de la Montérégie constituent un peu plus de la moitié de la population (50,6 %). C'est dans la MRC Champlain, la plus peuplée avec 25,1 % de la population montérégienne, qu'on trouve le taux le plus élevé de femmes (51,5 %).

TABLEAU 1 — Répartition de la population par MRC et par sexe, Montérégie, 1996

MRC	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Région
La région	629 005	50,6	614 330	49,4	1243335	100,0	100,0
Brome-Missisquoi	22 405	50,2	22 195	49,8	44600	100,0	3,6
La Haute-Yamaska	38 315	50,6	37 445	49,4	75760	100,0	6,1
Acton	7 340	48,7	7 735	51,3	15075	100,0	1,2
Le Bas-Richelieu	26 215	50,8	25 345	49,2	51560	100,0	4,1
Les Maskoutains	39 650	51,2	37 865	48,8	77515	100,0	6,2
Rouville	16 150	49,4	16 555	50,6	32705	100,0	2,6
Le Haut-Richelieu	48 570	50,3	48 045	49,7	96615	100,0	7,8
La Vallée-du-Richelieu	57 010	50,4	56 120	49,6	113130	100,0	9,1
Champlain	160 520	51,5	151 375	48,5	311895	100,0	25,1
Lajemmerais	47 440	50,0	47 475	50,0	94915	100,0	7,6
Roussillon	65 985	50,2	65 545	49,8	131530	100,0	10,6
Les Jardins-de-Napierville	11 095	48,9	11 610	51,1	22705	100,0	1,8
Le Haut-Saint-Laurent	10 750	49,4	11 020	50,6	21770	100,0	1,8
Beauharnois-Salaberry	30 095	51,1	28 775	48,9	58870	100,0	4,7
Vaudreuil-Soulanges	47 465	50,1	47 225	49,9	94690	100,0	7,6
Le Québec	3 579 465	50,9	3 450 565	49,1	7 030 030	100,0	-

Source : Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

1.2.2 La répartition par groupe d'âge et les perspectives démographiques

Depuis plusieurs années, la région connaît des hausses démographiques constantes. Ainsi, de 1986 à 1991, la Montérégie a affiché une augmentation de 9,3 % alors que, pour la même période, l'ensemble du territoire québécois ne connaissait qu'une croissance démographique de 5,56 %. Les autres régions voisines de Montréal, Laurentides, Laval et particulièrement Lanaudière³ ont aussi connu une hausse de population supérieure à la moyenne. De 1991 à 1996, la croissance de la population montréalaise, tout en ralentissant, a tout de même crû

³ Conseil du statut de la femme. *Portrait socio-économique des femmes de la Montérégie*, Québec, Le Conseil, 1995, p. 19.

plus que le reste du Québec (4,6 % c. 3,5 %)⁴. Si cette hausse se poursuit tel que prévu, en l'an 2000, la Montérégie concentrera 20 % de la population du Québec.

⁴ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, tableau 2, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

On doit aussi signaler que la population est inégalement répartie sur le territoire : les cinq MRC à proximité de Montréal (sur les 15 de la région), après avoir connu les plus forts taux de croissance de la région de 1986 à 1996, regroupent 60 % de la population de la Montérégie (Champlain, Roussillon, La Vallée-du-Richelieu, Lajemmerais et Vaudreuil-Soulanges)⁵.

Lorsque l'on examine la répartition de la population par âge et par sexe, on constate que les femmes âgées de 65 ans et plus sont en plus faible proportion que dans l'ensemble du Québec (10,3 % vs 12,1 %); toutefois, leur poids relatif a augmenté puisqu'il ne se situait qu'à 9,3 % en 1991⁶.

TABLEAU 2 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Montérégie et ensemble du Québec, 1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
La région	637 125	50,7	618 790	49,3	1 255 915	100,0	100,0
0 - 14 ans	126 825	48,8	133 105	51,2	259 930	100,0	20,7
15 - 24 ans	80 520	48,5	85 330	51,5	165 850	100,0	13,2
25 - 34 ans	93 865	50,8	91 030	49,2	184 895	100,0	14,7
35 - 44 ans	113 660	50,7	110 440	49,3	224 100	100,0	17,8
45 - 54 ans	91 330	50,2	90 625	49,8	181 955	100,0	14,5
55 - 64 ans	55 595	50,4	54 630	49,6	110 225	100,0	8,8
65 ans +	75 330	58,4	53 630	41,6	128 960	100,0	10,3
Le Québec	3 645 200	51,1	3 493 235	48,9	7 138 435	100,0	100,0
0 - 14 ans	670 465	48,9	701 625	51,1	1 372 090	100,0	19,2
15 - 24 ans	466 610	49,2	481 300	50,8	947 910	100,0	13,3
25 - 34 ans	545 375	50,0	545 980	50,0	1 091 355	100,0	15,3
35 - 44 ans	623 840	50,3	615 760	49,7	1 239 600	100,0	17,4
45 - 54 ans	492 575	50,5	483 395	49,5	975 970	100,0	13,7
55 - 64 ans	335 445	51,5	315 465	48,5	650 910	100,0	9,1

⁵ Bureau de la statistique du Québec. *Montérégie : la région administrative, les MRC et les principales municipalités : Cahier 1 – Population et logements*, Québec, 1998.

⁶ Statistique Canada. *Op. cit.*

65 ans +	510 890	59,4	349 710	40,6	860 600	100,0	12,1
----------	---------	------	---------	------	---------	-------	------

Source : Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

1.2.3 Les familles et le nombre d'enfants

La région compte un peu plus de familles biparentales que le Québec dans son ensemble (78,5 % c. 76 %). Parmi celles-ci, les familles comptant deux enfants sont les plus nombreuses (44,7 %) et sont légèrement surreprésentées par rapport à l'ensemble du Québec (42,9 %)⁷.

TABLEAU 3 — Répartition des fils et filles jamais mariés dans la famille de recensement des ménages privés selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Montérégie et ensemble du Québec, 1996

Type de familles	Montérégie		Ensemble du Québec	
	(n)	%	(n)	%
Total des familles avec au moins un enfant :	237 620	100,0	1 286 130	100,0
Familles biparentales	186 435	78,5	976 875	76,0
1 enfant	70 480	37,8	382 420	39,1
2 enfants	83 355	44,7	419 225	42,9
3 enfants et plus	32 600	17,5	175 230	17,9
Familles monoparentales	51 185	21,5	309 255	24,0
<i>chef féminin</i>	<i>41 085</i>	<i>80,3</i>	<i>252 435</i>	<i>81,6</i>
1 enfant	25 070	61,0	156 535	62,0
2 enfants	12 740	31,0	73 745	29,2
3 enfants et plus	3 275	8,0	22 155	8,8
<i>chef masculin</i>	<i>10 100</i>	<i>19,7</i>	<i>56 820</i>	<i>18,4</i>
1 enfant	7 005	69,4	39 200	69,0
2 enfants	2 525	25,0	14 245	25,1
3 enfants et plus	570	5,6	3 375	5,9

Source : Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

⁷ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, tableau 3, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

1.2.4 Les femmes immigrantes et les femmes autochtones

En 1996, la région regroupait 11,4 % des personnes immigrées du Québec, arrivant au second rang pour l'accueil d'immigrants, loin derrière Montréal cependant (69,7 %). Des 75 535 personnes immigrées, 49,3 % étaient des femmes⁸. En 1991, les femmes comptaient pour 47,8 % des personnes immigrées de la Montérégie⁹. La majorité des immigrants arrivés entre 1986 et 1991 se sont installés dans les MRC urbaines à proximité de Montréal : Champlain, Roussillon, La Vallée-du-Richelieu, Le Haut-Richelieu, Lajemmerais et Vaudreuil-Soulanges¹⁰.

TABLEAU 4 — Répartition des personnes immigrées selon le sexe, le groupe d'âge et le sexe, Montérégie et ensemble du Québec, 1996

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Population
Montérégie	37 260	38 275	75 535	49,3	6,1
Le Québec	334 590	329 785	664 375	50,4	9,5

Source : Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

Pour ce qui est de la population autochtone, la réserve de Kahnawake compte 6 776 personnes dont 51 % de femmes. Quant à Akwesasne, dont le territoire déborde dans l'État de New York et en Ontario, les informations les plus précises que nous ayons pu recueillir nous indiquent qu'on dénombre, pour la partie canadienne, 7 479 résidents dont 51,7 % de femmes et 48,3 % d'hommes. Enfin, sans connaître la répartition femmes/hommes, nous savons que 4 210 personnes habitent au Québec.

⁸ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

⁹ Conseil du statut de la femme. *Portrait socio-économique des femmes de la Montérégie*, op. cit., p. 23.

¹⁰ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Profil économique de la région de la Montérégie*, 1996, p. 41.

1.3 L'activité économique, sociale et culturelle

1.3.1 Les secteurs d'activité économique

La région de la Montérégie détient une structure économique diversifiée. Elle occupe en outre le premier rang au Québec en matière de production tant industrielle qu'agricole. Toutefois, en 1996, c'est dans le secteur des services que la hausse de l'emploi a été la plus importante avec l'ajout de 14 900 nouveaux postes. De plus, la Montérégie joue un rôle majeur dans le domaine de la Recherche et du Développement : se classant juste derrière Montréal, elle regroupe près de 20 % des emplois du Québec de ce secteur et 17 des 22 groupes industriels de la région possèdent leurs propres unités de recherche¹¹.

Le secteur primaire occupe presque autant de personnes qu'ailleurs au Québec (3,6 % vs 3,8 %). Toutefois, il faut préciser qu'il s'agit quasi exclusivement d'activités agricoles, celles-ci procurant 92 % des emplois de l'ensemble du secteur primaire de la région¹². Par ailleurs, la production agricole de la Montérégie compte pour 29,8 % de celle du Québec¹³. En 1996, les femmes représentent 33,6 % des personnes actives en agriculture¹⁴.

Le secteur secondaire occupe 26,3 % de la population active, principalement dans des activités manufacturières (21 % de la population y travaille). Le poids des secteurs secondaire et manufacturier est plus élevé en Montérégie que dans l'ensemble du Québec où ils atteignent respectivement 23,7 % et 18,7 %¹⁵. La région compte une cinquantaine de parcs industriels.

En 1995, cinq secteurs industriels regroupaient près de la moitié des 90 918 emplois manufacturiers de la région : les produits métalliques, les aliments, le matériel de transport, la première transformation des métaux, les produits électriques et électroniques. De plus, 60 % des investissements du secteur secondaire ont été faits dans les grands groupes

¹¹ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle. *La conjoncture économique des régions du Québec en 1996*, 1996, p. 93.

¹² Société montérégienne de développement. *Plan de développement stratégique de la Montérégie 1993-1998. Pour une Montérégie gagnante*, Longueuil, 1993, p. 19-20.

¹³ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Op. cit.*

¹⁴ Emploi Québec, Direction régionale de la Montérégie. *Population active expérimentée en Montérégie, compilation spéciale*, 1998.

¹⁵ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Op. cit.*, p. 16 et 19.

suivants : la première transformation des métaux, les produits chimiques, les produits électriques et électroniques, et les aliments¹⁶. Précisons que la majorité des emplois manufacturiers sont concentrés dans quelques MRC, à savoir, par ordre décroissant : Champlain, La Haute-Yamaska, Lajemmerais, Les Maskoutains et Le Haut-Richelieu¹⁷.

¹⁶ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Op. cit.*, p. 16.

¹⁷ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Op. cit.*, p. 57.

La présence des femmes dans le secteur manufacturier est très inégale. Si elle atteint 75,6 % dans l'habillement et 65,2 % dans le cuir, elle dépasse le tiers dans très peu d'autres secteurs : les produits pharmaceutiques (44,4 %), l'imprimerie et l'édition (39,5 %), les textiles (36,1 %) et les aliments (33,8 %). Par ailleurs, la part des femmes est remarquablement faible dans le caoutchouc (8,5 %) et la transformation des métaux (9,6 %)¹⁸.

Le secteur tertiaire occupe 70 % de la population active de la Montérégie, alors que cette part atteint 72,5 % en moyenne au Québec. La région comptait, en 1994, 21 691 entreprises dans ce secteur, soit 16,7 % du total du Québec. Le commerce au détail a perdu 10 % de ses entreprises depuis 1990 tandis que le secteur des transports, communications et autres services publics en gagnait 16,8 %¹⁹. Au 3^e trimestre 1995, on comptait un total de 447 200 emplois dans le secteur tertiaire, dont 205 100 dans les services, 118 400 dans le commerce, 52 600 dans les transports, communications et autres services publics, 41 300 dans les finances, assurances et immeubles et 29 800 dans l'administration publique²⁰.

Le secteur tertiaire concentre une grande part de l'emploi féminin. Ainsi, la proportion de femmes excède 75 % dans les services personnels et domestiques, la santé et les services sociaux, ainsi que les services intermédiaires de dépôt. En outre, elle dépasse 60 % dans l'enseignement, la restauration et l'hébergement, le mouvement associatif (à titre d'employées de diverses organisations), le commerce de détail, ainsi que le crédit à la consommation et aux entreprises.

1.3.2 La participation des femmes et des hommes à la main-d'oeuvre

¹⁸ Emploi Québec, Direction régionale de la Montérégie. *Op. cit.*

¹⁹ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Op. cit.*, p. 68.

²⁰ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Op. cit.*, p. 68.

La position des Montérégiennes sur le marché du travail est avantageuse peu importe l'aspect sous lequel on la compare à celle de la moyenne des Québécoises. Ainsi, en 1996, des 502 245 femmes âgées de 15 ans et plus que compte la Montérégie, 290 020 font partie de la population active, atteignant un taux d'activité²¹ de 57,7 % (54,6 % au Québec). Leur taux de chômage est de 9,5 % (11,2 % au Québec)²². Si on exclut les chômeuses pour ne conserver que les femmes occupées au moment de l'enquête (rapport emploi/population), on atteint une proportion de 52,2 % (c. 48,5 % en moyenne au Québec).

Par contre, en comparaison des hommes de la région, les femmes sont nettement désavantagées tant sur le plan du taux d'activité (73,9 % vs 57,7 %) que du rapport emploi/population (67,2 % vs 52,2 %). Les taux de chômage étaient presque les mêmes (9,5 % chez les femmes et 9,1 % chez les hommes).

TABLEAU 5A — Taux de participation à la main-d'oeuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, Montérégie et ensemble du Québec, 1996

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine		Main-d'œuvre masculine	
	% partic.	% chômage	% partic.	% chômage
La Montérégie	57,7	9,5	73,9	9,1
15 - 24 ans	54,5	16,1	58,8	17,5
25 ans et plus	58,4	8,4	77,2	7,8
Le Québec	54,6	11,2	70,5	12,3
15 - 24 ans	52,2	18,2	56,3	19,8

²¹ Taux d'activité : rapport entre la population active (en emploi et chômeurs et chômeuses) et la population totale.

²² Statistique Canada. *Recensement de 1996*, tableau 5A, compilations spéciales réalisées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

20

25 ans et plus	55,0	9,9	73,5	11,1
----------------	------	-----	------	------

Note : La main-d'oeuvre comprend les personnes qui sont au chômage.

Source : Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

TABLERAU 5B — Taux de participation à la main-d'oeuvre et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, MRC de la Montérégie, 1996

Groupe d'âge	Main-d'oeuvre féminine		Main-d'oeuvre masculine	
	% partic.	% chômage	% partic.	% chômage
Brome-Missisquoi				
15 - 24 ans	50,4	16,7	57,6	18,9
25 ans et plus	53,9	9,3	72,0	8,0
La Haute-Yamaska				
15 - 24 ans	58,7	15,7	61,9	15,7
25 ans et plus	58,7	9,1	76,2	7,8
Acton				
15 - 24 ans	51,5	19,2	60,6	12,1
25 ans et plus	57,3	11,0	71,5	8,8
Le Bas-Richelieu				
15 - 24 ans	44,8	27,3	46,3	23,0
25 ans et plus	46,4	12,1	70,5	11,5
Les Maskoutains				
15 - 24 ans	54,4	15,4	61,5	13,0
25 ans et plus	55,4	7,5	74,0	6,9
Rouville				
15 - 24 ans	61,8	20,3	60,2	11,9
25 ans et plus	58,5	8,2	78,2	7,8
Le Haut-Richelieu				
15 - 24 ans	55,3	14,7	60,2	16,3
25 ans et plus	55,3	9,8	74,0	9,9
La Vallée-du-Richelieu				
15 - 24 ans	53,5	11,4	57,1	15,7
25 ans et plus	63,5	6,3	81,6	5,4
Champlain				
15 - 24 ans	53,6	17,4	59,4	20,0
25 ans et plus	58,9	8,6	76,9	9,1
Lajemmerais				
15 - 24 ans	56,0	15,6	60,3	16,6
25 ans et plus	65,8	6,2	84,5	4,6
Roussillon				
15 - 24 ans	56,9	14,2	58,1	18,4
25 ans et plus	61,2	8,1	80,3	6,6
Les Jardins-de-Napierville				
15 - 24 ans	56,3	16,6	66,6	11,1
25 ans et plus	55,8	12,6	77,4	9,0
Le Haut-Saint-Laurent				
15 - 24 ans	42,4	9,6	58,6	17,6
25 ans et plus	50,5	7,9	70,9	9,2
Beauharnois-Salaberry				
15 - 24 ans	49,0	19,0	55,0	24,2
25 ans et plus	50,9	11,6	71,8	10,9
Vaudreuil-Soulanges				
15 - 24 ans	60,4	13,9	59,7	13,9
25 ans et plus	61,5	6,8	80,6	5,8

Note : La main-d'oeuvre comprend les personnes qui sont au chômage.

Source : Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

Par ailleurs, comme les autres femmes au Québec, les Montérégiennes travaillent en beaucoup plus forte proportion à temps partiel que les hommes (30,3 % c. 13 %) ²³.

TABLEAU 6 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Montérégie et ensemble du Québec, 1996

	Main - d'œuvre féminine		Main - d'œuvre masculine	
	Temps plein Nb	Temps partiel %	Temps plein Nb	Temps partiel %
La Montérégie	204 750	69,7	88 855	30,3
Le Québec	1 116 755	69,4	492 020	30,6

Source : Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

Les femmes prestataires de la sécurité du revenu sont plus nombreuses que les hommes en Montérégie (54,3 %). Les femmes chefs de famille monoparentale sont en plus grande proportion prestataires de la sécurité du revenu que dans l'ensemble du Québec (35,2 % vs 31,8 %) ²⁴.

1.3.3 La répartition de la main-d'œuvre

²³ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, tableau 6, compilations spéciales réalisées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

²⁴ Ministère de la Sécurité du revenu, Direction générale des politiques et des programmes, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. *Statistiques officielles sur les prestataires de l'aide sociale, période d'aide*, Québec 1996.

Comme pour l'ensemble des femmes du Québec, on constate une forte concentration des Montérégiennes dans un nombre limité de professions. En effet, en 1996, près des trois quarts des femmes travaillent dans seulement quatre secteurs professionnels : le travail de bureau (30,3 %), la vente et les services (27,8 %), les domaines professionnel, technique et de soutien du secteur de la santé (9,8 %) et les domaines des sciences sociales et de l'enseignement (6,9 %). Les plus hauts taux de féminité se retrouvent en administration et en travail de bureau (84,2 %), ainsi que dans les services de la santé (81,5 %)²⁵.

²⁵ Emploi Québec, Direction régionale de la Montérégie. *Op. cit.*

Par contre, la main-d'oeuvre masculine se retrouve dans des champs professionnels plus diversifiés. Ainsi, les quatre secteurs professionnels qui concentrent le plus d'hommes ne regroupent qu'à peine plus de la moitié d'entre eux. Ce sont les ventes (19,7 %), la conduite du matériel (métier de la construction) (14 %), la transformation, la fabrication et le montage (12,2 %) et l'encadrement de niveau intermédiaire (10,5 %) ²⁶.

La main-d'oeuvre des sciences naturelles, qui englobe ingénieurs, chimistes, analystes des systèmes informatiques, ainsi que les technologues en chimie, biologie, en génie mécanique et autres, demeure largement masculine (27 095 hommes pour 6 538 femmes); cette situation est lourde de conséquences pour les femmes puisque les perspectives d'emploi et les conditions de travail sont généralement plus favorables dans ces professions ²⁷.

— Les agricultrices

Même si, comme nous le disions plus tôt, les femmes constituent le tiers des personnes actives en agriculture, c'est peu à titre de propriétaire des exploitations agricoles. En effet, seulement 5,8 % des fermes de la Montérégie sont détenues à 100 % par des femmes, un taux en dessous de la moyenne québécoise (7 %). Elles sont copropriétaires de 26,4 % des exploitations, avec une participation égalitaire dans aussi peu que 4,4 % des cas et secondaire dans 22 % des cas. Les exploitantes uniques sont en majorité âgées de plus de 39 ans (77 %) ²⁸.

Bien que le Syndicat des agricultrices de la région de Saint-Hyacinthe existe depuis dix ans, ces femmes demeurent isolées sur le plan professionnel et leur rôle dans l'entreprise est fortement concentré dans les activités de gestion. De plus, la relève est presque exclusivement masculine. En effet, selon des données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de 1995, seulement 8,6 % des

²⁶ Emploi Québec, Direction régionale de la Montérégie. *Op. cit.*

²⁷ Emploi Québec, Direction régionale de la Montérégie. *Op. cit.*

²⁸ Secrétariat au développement des régions. *La place des femmes en agriculture. Quelques éléments de réflexion*, préliminaire, [recherche : Johanne Dumont], Longueuil, 1997.

agriculteurs montréalais prévoient confier la relève de leur entreprise à leur fille, affichant un taux légèrement en deçà de l'ensemble du Québec (9,4 %) ²⁹.

— Les entrepreneures

²⁹ Secrétariat au développement des régions. *La place des femmes en agriculture. Quelques éléments de réflexion, op. cit.*

Il n'existe ni statistiques, ni études spécifiques permettant d'établir un portrait détaillé des entrepreneures de la Montérégie. Toutefois, nous savons que 264 des 3 400 entreprises manufacturières de la région sont dirigées par des femmes (une proportion de 7,8 %). Plus du quart des entreprises ayant une femme à leur tête (29,2 %) se retrouvent dans deux secteurs : l'imprimerie (39 entreprises) et l'habillement (38). L'industrie du bois et du meuble compte 23 entreprises dirigées par un chef féminin, et l'industrie des aliments en regroupe 19. Par contre, les femmes ne dirigent aucune entreprise du secteur de la construction ou de celui de l'aéronautique³⁰. Précisons que l'encouragement à l'entrepreneuriat féminin est une préoccupation très importante dans la région comme en témoigne l'un des objectifs de l'entente-cadre.

1.3.4 Les revenus d'emploi

Bien que la participation des Montérégiennes à la main-d'oeuvre ait été parmi les plus élevées du Québec en 1996, leur revenu d'emploi dépassait à peine la moyenne féminine québécoise (19 927 \$ vs 19 484 \$). De plus, elles ne touchaient que 62,8 % du revenu d'emploi des hommes de leur région (établi à 31 708 \$), un écart plus grand que la moyenne québécoise (65,3%)³¹.

Lorsque l'on examine le revenu d'emploi moyen³² par MRC, on constate que les femmes de cinq MRC (sur 15) avaient des revenus supérieurs à ceux de l'ensemble des femmes de la région : Lajemmerais (22 397 \$), La Vallée-du-Richelieu (21 781 \$), Champlain (21 779 \$), Vaudreuil-Soulanges (20 772 \$) et Roussillon (20 692 \$). En contrepartie, les plus bas

³⁰ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Direction régionale de la Montérégie. *Liste des femmes d'affaires de la région par c.a.e.q.*, décembre 1998.

³¹ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales réalisées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

³² Définition du revenu d'emploi moyen selon Statistique Canada : le revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole. Il s'agit de revenu provenant d'un emploi à temps plein ou à temps partiel.

revenus d'emploi moyens se retrouvaient chez les femmes des MRC Acton (15 464 \$) et Les Jardins-de-Napierville (15 997 \$)³³.

³³ Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ, *op. cit.*

TABLEAU 7 — Revenu d'emploi moyen* de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, Montérégie, MRC de la Montérégie et ensemble du Québec, 1996

Âge	Femmes (\$)	Hommes (\$)	Femmes/hommes (%)
Brome-Missisquoi	16 941	25 102	67,5
La Haute-Yamaska	17 543	28 158	62,3
Acton	15 464	23 433	66,0
Le Bas-Richelieu	16 363	32 088	51,0
Les Maskoutains	17 302	25 967	66,6
Rouville	16 434	27 226	60,4
Le Haut-Richelieu	17 943	27 365	65,6
La Vallée-du-Richelieu	21 781	36 059	60,4
Champlain	21 779	32 981	66,0
Lajemmerais	22 397	38 653	57,9
Roussillon	20 692	33 116	62,5
Les Jardins-de-Napierville	15 997	25 007	64,0
Le Haut-Saint-Laurent	16 873	24 385	69,2
Beauharnois-Salaberry	17 675	28 837	61,3
Vaudreuil-Soulanges	20 772	34 617	60,0
La Montérégie	19 927	31 708	62,8
Le Québec	19 484	29 847	65,3

* Revenu d'emploi moyen : revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Il s'agit du travail effectué à temps plein ou à temps partiel.

Source : Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

1.3.5 La vie culturelle

La vie culturelle est à la fois un ingrédient et un indice du développement d'une région, comme l'a documenté la sociologue Andrée Fortin. D'abord, souligne-t-elle, on ne peut ignorer l'importance des retombées économiques directes et indirectes des événements culturels : l'argent dépensé dans la région pendant l'événement, bien sûr, mais aussi les emplois créés et l'accroissement de la rétention de créateurs, artistes et techniciens dans la région. Mais il y a plus : les activités et les événements culturels transforment la qualité de vie et renforcent l'identité régionale³⁴.

Les données du recensement de 1996 nous apprennent que 2 470 personnes occupent un emploi dans des associations culturelles en Montérégie. Parmi elles, 62,7 % sont des femmes.

Certaines manifestations culturelles de la région démontrent éloquemment le dynamisme des femmes à ce chapitre. Ainsi, l'organisation de l'expo-vente *Les Femmeuses* qui mobilise, depuis 1986, plusieurs partenaires, rassemble des oeuvres de femmes artistes, mises en vente pendant deux jours chez Pratt et Whitney Canada, à Longueuil. Les profits sont partagés entre sept centres d'hébergement pour femmes violentées et l'artiste.

1.3.6 L'apport du secteur communautaire

On ne met plus en doute l'apport du secteur communautaire au dynamisme d'une communauté. Avec la complexification des besoins sociaux et la tendance à la réduction des investissements publics à ce chapitre, on peut même dire qu'on pourrait moins que jamais se passer de la contribution des organisations communautaires.

En Montérégie, en 1993, on retrouvait environ 1 000 organismes ou entreprises communautaires engagés dans divers secteurs : alimentation, logement, emploi, culture et communication, santé, garde d'enfants, consommation et crédit, récupération et recyclage, services de dépannage, éducation, justice, soutien aux communautés culturelles, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, solidarité internationale, etc.³⁵. Or, les

³⁴ Andrée FORTIN. «L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel», dans *Action collective et décentralisation*, colloque de L'ACFAS 1996, Université McGill, p. 87-97.

³⁵ Société montérégienne de développement. *Plan de développement stratégique de la Montérégie 1993-1998. Pour une*

Montérégiennes, comme du reste l'ensemble des Québécoises, sont particulièrement actives dans le secteur communautaire tant comme initiatrices de projets que comme travailleuses, rémunérées ou bénévoles. Les statistiques ne nous permettent cependant pas de préciser l'ampleur de cette contribution, si ce n'est que des 6 135 personnes travaillant (contre rémunération) dans le secteur associatif, 61,7 % sont des femmes³⁶.

Montréal gagnante, op. cit., p. 40.

³⁶ Emploi Québec, Direction régionale de la Montérégie. *Op. cit.*

En outre, on dénombre en Montérégie plus de 80 groupes créés par des femmes pour répondre aux besoins d'autres femmes notamment dans les domaines suivants : hébergement de femmes victimes de violence et de leurs enfants, aide aux victimes d'agressions sexuelles, soutien à l'intégration en emploi, notamment dans le secteur «non traditionnel», activités visant à briser l'isolement des femmes, notamment des monoparentales, et à promouvoir leur autonomie, conseils et aide financière au démarrage de microentreprises, promotion des droits des femmes dans différentes sphères socioéconomiques (diplômées, femmes d'affaires, agricultrices, syndiquées, etc.)³⁷.

Certains regroupements de femmes, dont la plupart ont pignon sur rue dans la MRC de Champlain, travaillent aussi avec les femmes immigrantes, les mères adolescentes, les femmes alcooliques ou toxicomanes, ainsi qu'avec les femmes ayant des problèmes de santé mentale³⁸.

1.3.7 L'incontournable travail non rémunéré³⁹

Trop souvent, dans les analyses économiques classiques, on occulte l'apport des activités reproductives au développement de la région, comme si seules les activités productives comptaient. Pourtant, les unes et les autres sont intrinsèquement liées. En effet, les gestes du domaine dit privé — donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer — ne sont-ils pas essentiels au maintien et au renouvellement de la force de travail?

³⁷ Conseil du statut de la femme. *Répertoire des groupes de femmes du Québec*, Québec, Le Conseil, novembre 1997.

³⁸ *Idem*.

³⁹ Statistique Canada inclut les activités suivantes dans le travail non rémunéré : travaux domestiques, soins aux enfants, emplettes et gestion du ménage, bénévolat, aide procurée aux amis, proches et autrui et déplacements pour se rendre au lieu des activités concernées et en revenir.

Qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail, les femmes accomplissent plus que leur part de ces nombreuses tâches, parentales ou domestiques, essentielles à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le dernier recensement de Statistique Canada (1996) qui, pour la première fois, incluait des questions sur les activités non rémunérées accomplies à la maison, au Canada, 92 % des femmes contre 85 % des hommes ont déclaré avoir consacré du temps aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison durant la semaine précédant l'enquête. Parmi les femmes, 42 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage atteint 34 % chez les hommes. Enfin, 19 % des femmes, comparé à 14 % des hommes, ont rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d'heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois plus nombreuses que les répondants (25 % c. 8 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison⁴⁰. Rappelons que dans une étude précédente, Statistique Canada avait estimé la valeur du travail non rémunéré⁴¹ d'une femme mariée non active sur le marché du travail et ayant des enfants à 24 400 \$⁴².

1.4 La participation des femmes au pouvoir régional et local

À la suite des dernières élections municipales (novembre 1998), les femmes constituent, dans l'ensemble du Québec, 10,1 % des maires et 22,4 % des conseillers municipaux. En Montérégie, avec 21 mairesses (pour 210 municipalités) et 263 conseillères (pour 1 318 postes), les proportions des femmes élues se situent respectivement à 10 % et 20 %, soit légèrement sous la moyenne du Québec. Quatre MRC de la région ne comptent aucune mairesse : Champlain, Les Jardins-de-Napierville, Rouville et Vaudreuil-Soulanges. Par contre, sauf pour ce qui est de Les Jardins-de-Napierville, ces MRC affichent une proportion de conseillères municipales nettement au-dessus de la moyenne provinciale, la MRC de Champlain affichant la meilleure performance à cet égard avec 31,1 % de conseillères.

Au Conseil régional de développement, sur les 53 postes du conseil d'administration (dont trois sont vacants), les femmes occupent 14 sièges. La représentation féminine atteint donc 26,4 %, une proportion égale à peu de chose près à la moyenne du Québec (27 %). Les 15 conseils locaux de développement totalisent pour leur part 302 sièges, dont 60 attribués à des

⁴⁰ Statistique Canada. *Le Quotidien*, numéro 11-001F au catalogue, 1998.

⁴¹ La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d'après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectueraient un travail similaire. D'après l'approche généraliste, on applique le taux de rémunération des employés de maison (femme ou homme à tout faire). Voir : Statistique Canada. «Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages», dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

⁴² *Idem.*, p. 30 et 33.

femmes. Elles constituent ainsi 20 % des membres des conseils d'administration de ces instances locales, alors que la moyenne québécoise se situe à 24,5 %.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail est composé de 18 membres, dont 5 femmes (3 postes sont vacants). Elles représentent 27,8 % du conseil d'administration alors que la moyenne provinciale s'établissait à 36,9 % lors de la dernière compilation en 1996.

Neuf des onze commissions scolaires ont une femme comme présidente. De plus, on dénombre 120 commissaires féminines pour un total de 222 postes. La représentation des femmes atteint donc respectivement 81,8 % et 54 % dans ces établissements. Les données ne sont pas disponibles pour le Québec pour fins de comparaison.

Enfin, neuf femmes siègent à la Régie régionale de la santé et des services sociaux, dont le conseil d'administration compte 23 sièges. Leur part s'établit donc à 39,1 % pour une moyenne québécoise de 35,1 %.

1.5 La position des femmes par rapport au développement de la région

Malgré le caractère incomplet du portrait qui précède en raison du manque de données statistiques sexuées, nous pouvons avancer que les Montérégiennes vivent dans un cadre de vie dynamique. Leur région est dotée d'une structure économique diversifiée et fait office de chef de file dans les secteurs dits d'avenir. La population s'accroît plus rapidement que dans l'ensemble du Québec, en plus de compter plus de familles biparentales que la moyenne québécoise. Les femmes immigrées y sont nombreuses, la Montérégie se classant au 2^e rang pour l'accueil des immigrants parmi les régions du Québec. Les femmes participent dans une proportion supérieure aux autres Québécoises au marché du travail.

Par contre, au-delà de cette première impression favorable, force nous est de constater que toutes et tous n'ont pas l'occasion de participer à la croissance économique, ni de bénéficier de ses retombées.

Rappelons que la Montérégie est vaste et présente des milieux diversifiés. La population et les ressources étant inégalement réparties sur le territoire, le développement est loin d'être homogène. D'ailleurs, doit-on remarquer, s'il y a des avantages d'être à proximité de Montréal, cette situation comporte aussi son lot d'inconvénients. C'est par exemple le cas pour l'allocation d'infrastructures. Or, en raison de l'étendue du territoire, il est un peu court de prétendre qu'il s'agit de traverser le fleuve pour accéder aux services de la métropole.

Par ailleurs, les femmes retirent peu de bénéfices de la position avantageuse de leur région à l'égard des secteurs d'emploi dits d'avenir. Elles demeurent en effet confinées dans le secteur tertiaire, et ce, dans des professions fortement féminisées, dont les conditions sont nettement moins bonnes. D'ailleurs, l'écart constaté avec les conditions salariales et de travail des hommes est important. Cependant, compte tenu de l'évolution démographique de

la région, nul ne saurait prétendre que le champ des services aux personnes ne constitue pas aussi un secteur d'avenir.

Les femmes prestataires de la sécurité du revenu sont plus nombreuses que les hommes en Montérégie. De plus, les prestataires féminines chefs de famille monoparentale sont en plus grande proportion que dans l'ensemble du Québec. Or, les liens entre les inégalités socioéconomiques et l'état de santé ne sont plus à démontrer : «... des phénomènes comme la pauvreté, la monoparentalité, l'isolement ou le vieillissement peuvent lourdement hypothéquer la santé des femmes⁴³.»

Nous avons pu également noter l'important engagement des femmes dans les secteurs culturel et communautaire, en plus de leur contribution aux tâches parentales et domestiques, tous des ingrédients essentiels, au premier chef, à la vie de la région. Pourtant, les activités de production et, encore moins, de reproduction des femmes ne bénéficient pas toujours de la pleine reconnaissance dans le discours, ni dans la planification et les projets de développement de la région.

C'est à partir de cette lecture de la position des femmes en Montérégie que le Conseil du statut de la femme a dégagé les cibles et les mesures qui suivent. En les soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, le CSF souhaite contribuer à l'émergence d'un modèle de développement avec toutes et tous, pour toutes et tous.

⁴³ Louise GUYON. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996.

CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT AVEC TOUTES ET TOUS POUR TOUTES ET TOUS

2.1 Cible d'intervention 1 : Disposer de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs

2.1.1 État de la situation

Étant donné les lacunes constatées en tentant d'établir le portrait des femmes dans le développement des régions, une première priorité s'impose. Elle concerne la cueillette de données sexuées de façon à obtenir un portrait plus juste, de nature à rendre compte de la véritable contribution des femmes et des hommes au développement de leur territoire.

Comme le soulignent les chercheuses Sabourin et Trudel, «Dans bien des cas, les banques de données ne sont tout simplement pas construites en vue de rendre les renseignements accessibles, leurs objectifs étant souvent limités à soutenir la gestion des ressources financières et matérielles des organismes (ministères, compagnies d'assurances, etc.) qui les ont constituées⁴⁴.»

Or, à la suite de l'engagement gouvernemental dans le *Programme d'action 1997-2000* de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité, on doit se donner les outils pour bien circonscrire ces situations.

2.1.2 Recommandations

1. Que le Bureau de la statistique du Québec soit mandataire de cet engagement et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux, à la cueillette des données ventilées selon le sexe pour tous les aspects du développement des régions.
2. Que conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions assure, sur chaque territoire, la disponibilité de statistiques régionales sexuées.

⁴⁴ Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. «Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue», dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du remue-ménage, 1995, p. 185.

3. Que les organismes publics ou parapublics de la Montérégie adoptent les mesures pour ventiler systématiquement les données selon le sexe lors de la collecte de statistiques.

2.2 Cible d'intervention 2 : Adopter des stratégies pour la diversification des choix scolaires et professionnels des femmes et des filles

2.2.1 État de la situation

— La concentration des femmes sur le marché du travail

La Montérégie offre de belles perspectives d'emploi dans les métiers non traditionnels en raison de la présence de plusieurs industries de pointe et de la bonne santé économique de ses industries manufacturières. Selon la Société montréalaise de développement, les options d'avenir pour la région sont les secteurs de haute technologie, l'industrie aéronautique et aérospatiale, le transport, la pétrochimie et l'agroalimentaire, dans lesquels la Montérégie fait figure de chef de file. En outre, trois secteurs offrent des emplois prometteurs dans la recherche et le développement (R-D) : matériel de transport, produits électriques et électroniques et industrie des produits chimiques. La SMD a élaboré des priorités de développement régional sur le plan de l'économie et de l'emploi dans le bioalimentaire, la R-D, les industries manufacturières, ainsi que les secteurs du tourisme et du transport⁴⁵.

La SQDM de la Montérégie a identifié les professions offrant les meilleures perspectives professionnelles. Des 12 professions ainsi classifiées, 8 font partie des secteurs de pointe : analyse et programmation de systèmes informatiques, techniques de génie électronique et électrique, génie électronique, génie aérospatial, génie informatique, mécanique et contrôle d'aéronefs et techniques de génie industriel⁴⁶. Pour l'ensemble de ces professions, le taux moyen de féminité n'est actuellement que de 24,1 % en Montérégie.

Les professions des sciences naturelles, du génie et des mathématiques ne regroupent que 2,4 % de l'ensemble des travailleuses de la région alors que les hommes y sont presque quatre

⁴⁵ Société montréalaise de développement. *Entente-cadre de développement de la région de la Montérégie 1995-2000*, août 1995.

⁴⁶ Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre de la Montérégie. «Les perspectives professionnelles 1996-1998 en Montérégie», dans *Bulletin régional sur le marché du travail en Montérégie*, [rédaction : Hélène Fortin], Étude spéciale, vol. 17, n° 1, 1^{er} trimestre 1997, p. 44.

fois plus présents (8,4 %). Les femmes qui occupent des professions en lien avec les secteurs de pointe travaillent surtout dans les domaines des sciences appliquées, plus particulièrement dans les professions reliées à la biologie et à la chimie. Toutefois, elles commencent à percer dans le monde de l'informatique (18,5 %)⁴⁷.

Les professions du secteur agricole sont aussi très importantes pour le développement de la région puisque la Montérégie regroupe près du quart des fermes du Québec. Elle concentre dans les mêmes proportions les emplois et les ventes agricoles de la province. Enfin, elle satisfaisait une large part des besoins alimentaires du Québec. Ce secteur est d'ailleurs considéré comme un des secteurs de pointe sur le plan de la transformation des aliments.

La profession «exploitant agricole et gestionnaire d'exploitation agricole» est reconnue comme une profession favorable par la SQDM. Toutefois, les femmes de la région exercent cette profession en moins grand nombre que leurs homologues masculins (0,77 % vs 1,88 % de la population active).

Si l'analyse des données statistiques montre que les travailleuses de la région connaissent une meilleure situation que l'ensemble des travailleuses du Québec en regard du taux d'activité, du taux de chômage, du revenu et du régime d'emploi, elles demeurent généralement dans une position moins avantageuse que les hommes de la région. Cet écart s'explique notamment parce que les femmes demeurent concentrées dans des secteurs professionnels hors de la plupart des options considérées porteuses d'avenir.

En effet, en 1996, près des trois quarts des femmes travaillent dans seulement quatre secteurs professionnels : le travail de bureau (30,3 %), la vente et les services (27,8 %), les domaines professionnel, technique et de soutien du secteur de la santé (9,8 %) et les domaines des sciences sociales et de l'enseignement (6,9 %). Les plus hauts taux de féminité se retrouvent en administration et en travail de bureau (84,2 %), ainsi que dans les services de la santé (81,5 %).

— La concentration scolaire

⁴⁷ Emploi Québec, Direction régionale de la Montérégie. *Op. cit.*

L'examen des secteurs dont proviennent les finissantes du secondaire professionnel en Montérégie pour 1994-1995 révèle que les diplômées demeurent absentes des options conduisant aux professions dites d'avenir. En effet, 80 % d'entre elles sont issues de trois secteurs : l'administration, les soins esthétiques et la santé. À l'inverse, il n'y avait aucune femme graduée en chimie et biologie, mines et travaux de chantier, métallurgie, mécanique d'entretien, électrotechnique ainsi que bois et matériaux connexes. Sur un total de 1 206 diplômées interrogées lors de l'enquête Relance, 10 filles avaient choisi le programme fabrication mécanique (contre 154 garçons) et 8 sur 104 avaient opté pour entretien d'équipements motorisés⁴⁸.

⁴⁸ Ministère de l'Éducation du Québec. *La relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail de 1994 à 1996 de personnes diplômées des promotions 1992-1993 à 1994-1995*, Québec, MEQ, 1996.

La provenance des diplômées du collégial technique indique aussi que les choix des femmes sortent peu des domaines traditionnels : plus de 70 % sont issues de deux familles de programmes, à savoir santé (39 %) et administration, commerce et informatique (33 %). Les hommes, pour leur part, sont diplômés de cinq groupes et en concentration moindre : électrotechnique (20 %), administration, commerce et informatique (19 %), agriculture et pêche (16 %), fabrication mécanique (16 %) et entretien d'équipements motorisés (14 %)⁴⁹.

Les choix des étudiantes aux études supérieures révèlent également une orientation plutôt traditionnelle : si 23 % se dirigent vers les sciences de l'administration, elles se retrouvent en même proportion en sciences humaines et à 17 % en sciences de l'éducation. Pour leur part, les étudiants ont aussi privilégié les sciences de l'administration (25 %). Mais ce sont les sciences appliquées qui occupent la 2^e position (24 %) alors qu'elles ne sont choisies que par 5 % des femmes. Globalement, les sciences pures et appliquées regroupent 31 % des hommes et à peine 9 % des femmes⁵⁰.

— Les mesures correctrices

Les groupes de femmes et intervenantes en condition féminine ont consacré beaucoup d'efforts au cours des dernières années pour corriger cette situation. Les femmes qui désirent réintégrer le marché du travail peuvent trouver de l'aide auprès de plusieurs organismes communautaires dont les trois suivants qui offrent des services dans le non-traditionnel : Options non traditionnelles (ONT), localisé à Longueuil, le Centre d'orientation et de formation pour femmes en recherche d'emploi (COFFRE), à Saint-Jean-sur-Richelieu, ainsi que Passage vers l'emploi à Granby et à Cowansville. Malheureusement, les organismes de ce secteur ont de la difficulté à assurer la pérennité de leurs programmes en raison de la précarité de leur mode de financement.

La préoccupation d'orienter les femmes vers des options plus qualifiantes tant dans l'emploi que dans la formation est également partagée par le Comité condition féminine en développement régional de la Montérégie en tant que mandataire du suivi de l'entente-cadre sur les questions de condition féminine. Pour y parvenir, il a élaboré un plan d'action

⁴⁹ Ministère de l'Éducation du Québec. *La relance au collégial : situation des sortantes et des sortants diplômés de l'enseignement collégial en 1994-1995 : formations préuniversitaires et techniques*, Québec, MEQ, 1996.

⁵⁰ Ministère de l'Éducation du Québec. *Compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme*, Québec, MEQ, automne 1995.

prévoyant des mesures pour améliorer les conditions de vie des femmes par la diversification professionnelle, ainsi que des mesures pour soutenir, chez celles-ci, l'entrepreneuriat et la relève agricole.

Pour sa part, la Direction de la coordination féminine du ministère de l'Éducation du Québec a préparé, à l'intention des commissions scolaires, un plan d'action, — *Destination avenir au féminin* —, pour promouvoir les métiers non traditionnels et la diversification des choix scolaires et professionnels des jeunes filles et des femmes⁵¹. Cette intervention du MEQ s'ajoute à de nombreuses autres, dont le concours annuel «Chapeau, les filles» offert dans les différentes écoles de la région et destiné spécifiquement aux filles et aux femmes des options non traditionnelles de la formation professionnelle et technique.

Des actions, inscrites dans le *Programme d'action 1997-2000* en condition féminine du gouvernement du Québec, viennent aussi appuyer l'amélioration de la situation des agricultrices. Deux projets, planifiés en partenariat avec le MAPAQ et la Fédération des agricultrices, visent à augmenter le nombre de filles dans l'entreprise agricole familiale et à accroître la formation des agricultrices en gestion.

Malgré de nombreux engagements gouvernementaux, depuis le lancement de la politique de la condition féminine en 1993 jusqu'au *Programme d'action 1997-2000*, il semble que les choix professionnels des jeunes filles aient peu évolué hors des sphères traditionnelles. Les études sur les écarts observés en matière de scolarisation et de choix professionnels concluent qu'il y aurait persistance des stéréotypes véhiculés dans l'environnement social, intégrés dans l'univers familial et intériorisés par les individus, et ce, dès leur entrée à l'école. Il y aurait aussi réticence de la part des employeurs à engager des femmes pour des postes occupés traditionnellement par des hommes. Les filles, qui manifestent un intérêt pour des options non traditionnelles, sont confrontées à plusieurs obstacles dont le manque d'information, l'orientation scolaire sexiste, l'absence de modèles, le manque de soutien de la famille ou du milieu scolaire, les préjugés de diverses sources⁵².

Au-delà de l'incitation et de la formation, le soutien devrait se continuer lors de l'embauche et après l'intégration au milieu de travail. En effet, le faible taux d'emploi des diplômées des programmes non traditionnels du secondaire professionnel témoigne de leurs difficultés. Ainsi, au moment de l'enquête du MEQ, les filles diplômées en entretien d'équipements motorisés et en fabrication mécanique étaient en emploi dans des proportions de 50 % et 43 %. Pour leur part, les diplômés des mêmes secteurs travaillaient dans des taux respectifs

⁵¹ Ministère de l'Éducation du Québec. *Plan d'action Destination avenir au féminin sur la promotion des métiers non traditionnels et la diversification des choix scolaires et professionnels des jeunes filles et des femmes*, [coordination à la condition féminine : Anne Thibault], Québec, MEQ, 1996.

⁵² A. MORIN et L. DOYLE. *Intégration des femmes aux métiers non traditionnels. État de la situation et perspectives, Document de réflexion et de discussion à l'intention des membres du sous-comité «Métiers non traditionnels» du Comité condition féminine en développement régional Montérégie*, Longueuil, 1997, p. 25.

de 73 et 69 %⁵³.

⁵³ Ministère de l'Éducation du Québec. *La relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail de 1994 à 1996 de personnes diplômées des promotions 1992-1993 à 1994-1995*, op. cit.

Bien que la situation soit généralement meilleure dans certains programmes du collégial technique peu fréquentés par les filles, l'enquête du MEQ montre que des difficultés similaires à celles rencontrées par les diplômées du secondaire professionnel se manifestent aussi parfois. Si en fabrication mécanique, 12 diplômées sur 14 avaient trouvé un emploi, (à temps complet, à 92 % relié aux études et avec les salaires moyens hebdomadaires les plus élevés observés chez les diplômées), seulement 6 des 12 femmes diplômées en électrotechnique travaillaient, (alors que 71 des 76 diplômés étaient intégrés au marché du travail)⁵⁴.

2.2.2 Recommandations

4. Que le CRD, les CLD et le Conseil régional des partenaires du marché du travail s'engagent à l'égard de la diversification des choix scolaires et de l'intégration professionnelle des femmes et des filles. Qu'à cet effet, ils se fassent un devoir d'informer leurs partenaires des commissions scolaires et des cégeps des besoins réels de main-d'oeuvre dans la région pour que les étudiantes bénéficient d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente. Ces campagnes de sensibilisation devraient prévoir des mesures spécifiques de contrôle et d'évaluation de l'atteinte des résultats.
5. Que les commissions scolaires et les cégeps se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs de pointe de la région. Que, dans le cadre de projets-pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.
6. Que la direction régionale du ministère de l'Industrie et du Commerce coordonne la mise sur pied d'un projet-pilote de mentorat, tel que préconisé par l'Office des professions⁵⁵, pour les femmes travaillant dans des secteurs non traditionnels. Le mentorat est une formule qui amène une personne expérimentée dans un métier ou une profession à soutenir l'arrivée et la progression d'une autre personne dans la même

⁵⁴ Ministère de l'Éducation du Québec. *La relance au collégial : situation des sortantes et des sortants diplômés de l'enseignement collégial en 1994-1995 : formations préuniversitaires et techniques, op. cit.*

⁵⁵ Office des professions. *La place des femmes dans les ordres professionnels*, [recherche : L. Poitras], Québec, 1995, p. 48-49.

occupation. Pour ce faire, que le MIC s'assure de la collaboration du Conseil régional des partenaires du marché du travail, de l'Alliance des manufacturiers exportateurs, ainsi que du réseau des femmes d'affaires, des syndicats et des groupes de femmes en intégration au marché du travail de la région.

7. Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions régionales d'Emploi Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Éducation s'associent pour développer des mesures d'accompagnement à l'intention des entreprises qui embauchent des candidates féminines afin que celles-ci soient mieux en mesure d'accueillir et de soutenir les recrues.
8. Que le ministère de l'Éducation du Québec veille à la conception de mesures de sensibilisation des filles aux métiers non traditionnels dès le primaire et que les commissions scolaires et les écoles se chargent de s'en faire les promotrices.

2.3 Cible d'intervention 3 : Mettre en oeuvre les moyens pour que les femmes et les filles qui s'orientent vers les secteurs traditionnellement féminins obtiennent l'information et la formation sur les choix porteurs d'avenir

2.3.1 État de la situation

S'il est primordial de s'assurer de l'accès des filles et des femmes aux formations et occupations non traditionnelles, il n'en demeure pas moins qu'actuellement, les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire, plus particulièrement dans le commerce et les services (administration, éducation, santé, etc.).

D'ailleurs, les soins de santé et les professions des sciences sociales font aussi partie des professions identifiées comme favorables par la SQDM. Ce qui est tout à fait logique quand on constate l'augmentation démographique constante de la région et l'accroissement des besoins sociaux susceptibles d'en découler. Ainsi, on peut prévoir une augmentation des besoins de la Montérégie dans le domaine de la santé, ainsi que dans les services de garde et les services éducatifs. D'ailleurs, au printemps 1997, 31 projets de construction et d'agrandissement d'écoles étaient en cours ou à l'étude dans la région. À la même période, des projets d'agrandissement de résidences pour personnes âgées étaient prévus⁵⁶.

Lors du diagnostic de la SQDM relativement aux professions les plus en demande pour la

⁵⁶ Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre de la Montérégie. *Bulletin régional sur le marché du travail en Montérégie*, [rédaction : Hélène Fortin], vol. 17, n° 2, 2^e trimestre 1997, p. 27.

région, des 23 professions identifiées, 6 étaient à forte dominance féminine : éducatrice en garderie, enseignante de maternelle, secrétaire, audiologiste et orthophoniste, ainsi que vendeuse et commis-vendeuse et agente d'administration⁵⁷.

Toutefois, il importe d'éviter de confondre les emplois d'avenir et les emplois en demande à court terme essentiellement à cause d'un haut taux de roulement découlant de mauvaises conditions de travail.

Par ailleurs, tous les choix traditionnellement féminins n'offrent évidemment pas des perspectives favorables. Parfois, le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Il importe que les filles en soient informées. Dans ce contexte, l'impact non négligeable des compressions sur les services d'information scolaire et professionnelle a de quoi inquiéter.

Finalement, on ne peut manquer de rappeler que les métiers ou professions où se concentrent majoritairement les femmes, les ghettos d'emploi féminin, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence, sous-payés. C'est pourquoi, tout en souhaitant que les femmes et les filles bénéficient d'une meilleure information scolaire et professionnelle donnant l'heure juste sur les professions et métiers traditionnellement féminins, le Conseil du statut de la femme insiste sur l'importance de rétablir l'équité salariale dans ces secteurs.

2.3.2 Recommandations

9. Que le CRD, les CLD et le Conseil régional des partenaires sur le marché du travail se fassent un devoir d'informer leurs partenaires des commissions scolaires et des cégeps des besoins réels de main-d'oeuvre dans la région et des nouvelles exigences des professions et des métiers traditionnellement féminins pour que les étudiantes bénéficient d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente.
10. Considérant l'importance stratégique de l'information scolaire et professionnelle, que les commissions scolaires et les cégeps augmentent les ressources consacrées à ce

⁵⁷ Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre de la Montérégie. *Les perspectives professionnelles 1996-1998 en Montérégie*, «Bulletin régional sur le marché du travail en Montérégie», *op. cit.*

chapitre et qu'ils s'assurent que l'orientation scolaire et l'offre de formation correspondent aux besoins de main-d'œuvre et aux axes de développement retenus pour la région.

2.4 Cible d'intervention 4 : Éliminer les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle des femmes, particulièrement des plus démunies

2.4.1 État de la situation

Si la Montérégie se présente comme une des régions les plus florissantes du Québec, on ne doit pas perdre de vue que la prospérité n'est pas répartie à parts égales sur le territoire, pas plus que la population ne bénéficie également des retombées de la croissance. Aussi, une attention toute particulière devrait être accordée aux chômeuses ou aux prestataires de la sécurité du revenu qui, en raison de leur sous-scolarisation, éprouvent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle, d'autant plus criantes dans une région tournée vers la haute technologie.

Les femmes prestataires de la sécurité du revenu sont plus nombreuses que les hommes en Montérégie (54,3 %). Les femmes chefs de famille monoparentale sont en plus grande proportion prestataires de la sécurité du revenu que dans l'ensemble du Québec (35,2 % vs 31,8 %). Parmi ces dernières, celles présentant de faibles taux de diplômation sont en moyenne plus jeunes (33,8 ans, alors qu'elles sont âgées en moyenne de 38,8 ans dans l'ensemble du Québec) et affichent un des plus faibles taux de scolarité en comparaison de la moyenne provinciale⁵⁸.

En novembre 1996, les plus importantes concentrations de femmes prestataires de la région étaient inscrites dans les centres Travail Québec de Saint-Jean (Le Haut-Richelieu) et Saint-Hyacinthe (Les Maskoutains)⁵⁹.

Compte tenu de l'importante présence de femmes immigrées en Montérégie, le CSF se préoccupe aussi de leurs conditions d'insertion socioprofessionnelle. Malheureusement, le MRCI ne dispose pas actuellement de données ventilées par sexe pour permettre de faire le point sur la question de la reconnaissance de leur scolarité ou de leur expérience professionnelle.

La Montérégie fait partie des régions regroupant des femmes prestataires ayant des enfants dans une proportion plus grande que la moyenne provinciale. Précisons que 56,2 % des

⁵⁸ Ministère de la Sécurité du revenu, Direction générale des politiques et des programmes, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. *Statistiques officielles sur les prestataires de l'aide sociale, période d'aide*, Québec, *op. cit.*

⁵⁹ Ministère de la Sécurité du revenu. *Op. cit.*

familles monoparentales comptent un enfant et 43,8 %, deux et plus⁶⁰.

⁶⁰ *Op. cit.*

Les femmes ayant à charge de jeunes enfants ont une disponibilité réduite pour participer aux programmes d'aide à l'intégration au marché du travail ou pour un retour aux études. Les mères seules aptes à travailler ont la garde exclusive de leurs enfants dans la quasi-totalité des cas, la garde partagée ne touchant pas 2 % des familles monoparentales. La charge assumée par un parent unique expliquerait une durée plus longue que les autres ménages à l'aide sociale. Une mère qui décide de se former ou de retourner en emploi est confrontée à plusieurs obstacles que rencontrent beaucoup plus rarement les pères⁶¹.

Néanmoins, les mères seules ne manquent pas de manifester leur désir d'améliorer leur situation en développant leur potentiel : c'est ainsi qu'elles participent de façon relativement importante aux mesures de développement de l'employabilité, davantage que les mères de famille biparentale ou que l'ensemble des adultes aptes au travail. Qui plus est, c'est le retour à l'école qui remporte le plus leur adhésion⁶².

Le manque de places en garderie a assurément un impact sur la disponibilité des femmes pour les parcours d'insertion. Selon une évaluation des besoins en services de garde par MRC, les places disponibles ne suffisent à combler que de 30 à 50 % des besoins dans 9 des 15 MRC de la Montérégie; ces carences sont supérieures à celles de l'ensemble de la province⁶³. Qui plus est, les deux MRC qui regroupent le plus grand nombre de femmes prestataires de la sécurité du revenu font partie des MRC accusant un important déficit de places : Les Maskoutains (68 %) et Le Haut-Richelieu (58 %).

La déficience du transport en commun constitue un obstacle supplémentaire et hypothèque les possibilités d'insertion socioprofessionnelle des femmes, particulièrement des plus démunies. Il faut espérer que les mesures envisagées par la SMD pour améliorer le réseau de transport en commun intrarégional se concrétisent⁶⁴.

Enfin, on doit souligner les difficultés d'accès à l'information rencontrées par les personnes démunies et peu scolarisées. Ce n'est pas tant l'absence d'information que sa compartimentation entre des services ou des directions étanches qui pose problème à ces personnes. Parfois, elles sont aussi incapables de formuler leurs demandes de manière à entrer dans le cadre de référence de l'administration, si bien qu'elles se voient proménées d'un poste à un autre, amenant certaines d'entre elles à abandonner leurs démarches. C'est

⁶¹ Conseil du statut de la femme. *Mémoire sur le document de consultation intitulé «Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi — la réforme de la sécurité du revenu»*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], Québec, Le Conseil, 1997, p. 23.

⁶² *Idem*.

⁶³ Office des services de garde à l'enfance. *Estimation régionale des besoins en services de garde régis par la loi au 31 mars 1996*, [recherche : H. Fullum], Montréal, 1996.

⁶⁴ Société montérégienne de développement. *Entente-cadre de développement de la région de la Montérégie 1995-2000*, *op. cit.*, p. 17.

le cas de certaines femmes inactives sur le marché du travail depuis plusieurs années ou n'ayant jamais occupé d'emploi et qui, de ce fait, éprouvent beaucoup de difficulté à entreprendre des démarches administratives et à se retrouver dans les méandres de la bureaucratie.

2.4.2 Recommandations

11. Que, pour soutenir les femmes adultes dans leur démarche éducative, le ministère de l'Éducation et Emploi Québec diffusent des outils reconnus et partagés par un ensemble d'intervenants pour permettre la reconnaissance des acquis expérientiels, et non pas seulement académiques. Que les directions régionales du MEQ et d'Emploi Québec veillent à l'adoption et à l'utilisation de ces outils permettant d'aplanir les obstacles qui compromettent l'accessibilité à l'éducation de ces femmes, et notamment des femmes immigrantes.
12. Que le CRD, de qui relève dorénavant la planification des services de garde, insiste auprès du ministère de la Famille et de l'Enfance sur l'importance de combler le déficit de places en services de garde, y compris en milieu scolaire, en tenant compte des besoins de garde variés répondant aux réalités du marché du travail (horaires atypiques) ou à celles des différents milieux (distances à parcourir, disponibilité de transport, milieu rural ou urbain).
13. Que le CRD et les MRC étudient des modes innovateurs d'organisation du transport en commun de façon à accroître la mobilité des personnes les plus démunies, particulièrement celles des zones rurales.
14. Considérant les difficultés d'insertion socioprofessionnelle propres aux femmes démunies, qu'Emploi Québec, lors de la conception et de l'offre de services d'aide à l'emploi à leur intention, fasse appel à l'expertise spécifique et reconnue des groupes spécialisés auprès des femmes et qu'en conséquence, il voit à la consolidation de leur financement.
15. Pour faciliter l'accès des femmes, notamment les plus démunies, à l'information, que la direction régionale du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration de la Montérégie instaure, à titre de projet-pilote, un centre de références téléphoniques «Info-femmes», rattaché à Communication-Québec. Qu'il assure une diffusion massive du numéro de téléphone pour y accéder, notamment au moyen d'un autocollant du type de celui ayant servi à faire connaître le service «911».

2.5 Cible d'intervention 5 : Assurer aux femmes les conditions pour qu'elles maîtrisent leur maternité

2.5.1 État de la situation

— Les pratiques obstétricales

La Montérégie a un taux d'épisiotomies légèrement supérieur à celui du Québec (45,4 % vs 43 %), mais dépassant nettement l'objectif établi par le MSSS dans sa politique de périnatalité (20 %)⁶⁵.

La région connaît aussi un taux de césariennes légèrement supérieur à celui observé pour l'ensemble du Québec (17 % vs 16,7 %) et au-dessus de l'objectif visé par la politique du MSSS (qui se situe entre 12 et 15 %)⁶⁶. En ventilant par établissement le taux de césariennes pratiquées en 1994-1995 dans la région, on constate que les ratios sont particulièrement élevés dans trois établissements : le Centre hospitalier de Valleyfield (24,16 %), Charles-Lemoyne (17,42 %) et Brôme-Missisquoi (16,79 %)⁶⁷.

Il n'y a pas de maison de naissances en Montérégie. Par contre, le centre hospitalier Anna-Laberge, à Châteauguay, possède un pavillon de naissances des plus modernes. Ce centre hospitalier présente le taux de césariennes le plus bas de la région (13 %).

Le Conseil s'est déjà prononcé sur le principe de l'intégrité physique et de l'autonomie reproductive des femmes dans les événements entourant la maternité. L'accouchement doit être vécu, dans la mesure du possible, comme un processus naturel et les interventions obstétricales réduites au minimum; la pratique de l'épisiotomie et les interventions par césarienne doivent être utilisées uniquement dans des cas le nécessitant réellement.

Cette position a d'ailleurs été reprise dans les objectifs de la politique de périnatalité rendue publique, en 1993, par le MSSS, laquelle doit maintenant trouver écho dans tous les

⁶⁵ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Service de développement d'indicateurs, Infocentre. *Statistiques*, 1996.

⁶⁶ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Fichier MED-ECHO, année 1994-1995*, [recherche : Sylvie Montreuil], 1996.

⁶⁷ *Idem*.

établissements. Cependant, la Montérégie fait partie des régions où cette politique tarde à être implantée. La Régie régionale a à ce chapitre un important retard à rattraper.

La prolifération des interventions médicales est d'autant plus préoccupante dans le contexte du virage ambulatoire qui pousse les femmes à une sortie de plus en plus précoce des hôpitaux. Le milieu de la recherche a déjà fait part de la nécessité de mieux évaluer les risques de complications médicales pour l'enfant et pour la mère⁶⁸. Le Conseil s'inquiète aussi des conséquences de cette pratique sur l'apprentissage des soins aux bébés, notamment l'allaitement maternel. Il a été établi qu'un suivi postnatal très bien organisé est essentiel pour contrer les effets indésirables du virage ambulatoire en matière de périnatalité. Or, en Montérégie, si divers établissements publics procurent de tels services, on assiste à un manque de communication entre les établissements et à des lacunes sur le plan de la coordination qui devrait être assurée par la RRSSS. Enfin, l'insuffisance des ressources publiques consacrées à ce chapitre entraîne l'apparition des ressources privées, donc tarifées, pour répondre aux besoins. Ce qui n'est pas pour aider l'apprentissage parental dans les milieux moins favorisés. Or, il importe de rappeler que la Montérégie arrive au 2^e rang des régions du Québec pour le nombre de mères adolescentes.

2.5.2 Recommandations (pratiques obstétricales)

16. Que la Régie régionale prenne les mesures nécessaires pour rattraper le retard qu'elle accuse dans l'application de la politique de périnatalité.
17. Que la Régie régionale évalue de façon très serrée les pratiques obstétricales des centres hospitaliers qui se démarquent quant au nombre d'épisiotomies ou de césariennes afin de s'assurer que les femmes consentent librement aux actes médicaux.
18. Que la Régie régionale se saisisse de la décision du gouvernement de légaliser la pratique des sages-femmes pour doter la région d'une maison de naissances ou, à tout le moins, pour inciter des sages-femmes à professer dans divers lieux de pratique de la région. Si elles avaient accès à des approches alternatives, les femmes seraient mieux placées pour contrôler plusieurs aspects de leur grossesse et de leur accouchement. D'ailleurs, l'évaluation des projets-pilotes des sages-femmes au Québec a permis de constater un effet sur la diminution de la médicalisation, dont le recours à l'épisiotomie et à la césarienne.
19. Que la Régie régionale s'assure que les services de suivi postnatal soient disponibles, universels et gratuits. Que, par ailleurs, des services plus intenses soient offerts aux familles et aux femmes en situation de vulnérabilité, en particulier aux mères

⁶⁸ Conseil d'évaluation des technologies de la santé du Québec. *Rapport présenté au Ministre de la Santé et des Services sociaux*, Montréal, 1997.

adolescentes (conseils sur les soins au nourrisson, sur l'allaitement maternel, aide aux relevailles, etc.).

— Les interruptions volontaires de grossesse

Au cours de l'année 1996-1997, la Direction de la coordination des services à la clientèle de la Régie régionale a consacré d'importants efforts pour rehausser le taux de rétention des résidentes de la région qui ont dû subir une IVG. Il faut se rappeler qu'avant ces changements, la Montérégie faisait partie des régions dont le taux de rétention était des plus faibles. Ainsi, les statistiques de 1993 indiquaient que seulement 31,4 % des 4 091 résidentes de la Montérégie ayant subi une IVG l'avaient obtenue dans la région⁶⁹. La rareté de ressources dans la région et la proximité de Montréal-Centre, où 65,5 % des IVG avaient eu lieu, auraient expliqué la situation.

Actuellement, 5 centres offrent des services d'IVG aux femmes dont la grossesse ne dépasse pas 12 semaines. Ce sont les CLSC Saint-Hubert et La Pommeraie, le centre hospitalier Charles-Lemoyne, ainsi que le Réseau Santé Richelieu-Yamaska, où sont pratiqués des avortements jusqu'à la 18^e semaine. L'Hôpital Anna-Laberge (Châteauguay) s'est ajouté au cours de la dernière année⁷⁰. Avec ces ressources, la RRSSS estime qu'on peut répondre à la totalité des demandes d'IVG dans la région.

Toutefois, comme la situation a changé considérablement en peu de temps, il semble que les professionnels de la santé ne soient pas tous au courant de l'amélioration de l'accessibilité à ces services dans la région, si bien que plusieurs d'entre eux continueraient de référer leurs patientes vers les centres montréalais.

Si le fait d'avoir recours à une IVG à Montréal peut paraître moins problématique lorsque les femmes viennent d'une ville voisine, il faut aussi considérer que :

- le territoire de la Montérégie est vaste : certaines femmes doivent donc faire de longs déplacements, généralement en l'absence de transport en commun, pour se rendre à Montréal;
- les centres de Montréal pratiquant les IVG doivent d'abord offrir des services aux

⁶⁹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Service de la recherche. *Taux de grossesse à l'adolescence, Québec, 1980-1993, région sociosanitaire de résidence, 1992-1993*, [recherche : Madeleine Rochon], Québec, MSSS, 1995.

⁷⁰ Martha GAGNON. «Des avortements thérapeutiques au centre Anna-Laberge», *La Presse*, 4 mars 1998.

résidentes de leur territoire; les femmes de la Montérégie ne sont donc pas automatiquement admises dans les services montréalais;

- les listes d'attente de certains hôpitaux de Montréal imposent parfois des délais de trois à quatre semaines; ces retards forcent des femmes à recourir à des services privés payants dont le coût s'élève, selon un document du CSF de 1996, de 125 \$ à 500 \$⁷¹;
- les services pré et postavortement ne sont pas offerts par les cliniques ou hôpitaux de Montréal aux résidentes de l'extérieur.

2.5.3 Recommandation (IVG)

20. Que la Régie régionale entreprenne une campagne d'information visant les professionnelles et professionnels de la santé du territoire, ainsi que les Montérégiennes elles-mêmes, pour faire mieux connaître les ressources d'IVG disponibles dans la région. Qu'elle s'assure de l'efficacité de son intervention en mesurant la variation du taux de rétention.

2.6 Cible d'intervention 6 : Travailler avec les femmes à la construction d'un environnement exempt de violence

2.6.1 État de la situation

⁷¹ Conseil du statut de la femme. *Commentaires du Conseil du statut de la femme sur les orientations ministérielles en matière de planification des naissances*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], Québec, Le Conseil, 1996.

La violence conjugale était considérée comme une affaire privée jusqu'à ce que, dans les années 70, les groupes de femmes fassent reconnaître cette question comme un problème de société. Selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, 22 % des Québécoises de plus de 18 ans ont été victimes de violence conjugale au cours de leur vie adulte. De plus, souligne cette enquête, seulement 14 % des actes de violence sont signalés à la police⁷².

En Montérégie, la situation semble particulièrement préoccupante puisque le taux moyen d'occupation des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence s'avère beaucoup plus élevé que dans l'ensemble du Québec⁷³. Il y a 12 maisons d'hébergement pour femmes sur le territoire. Dix MRC disposent d'une telle ressource. Les MRC qui n'en ont pas sont : Acton, Lajemmerais, Le Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville et Rouville. Dix de ces maisons sont subventionnées.

En 1996-1997, les six maisons affiliées à la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec de la Montérégie ont hébergé 717 femmes victimes de violence et 615 enfants. De façon plus précise, leur rapport indique que :

- 37,1 % des femmes étaient âgées entre 18 et 30 ans et 52,2 % entre 31 et 50 ans;
- 60 % des femmes détenaient une scolarité de niveau secondaire;
- 84 % demeuraient dans la région administrative de la ressource d'hébergement;
- 91% étaient d'origine québécoise, 3 % d'une autre province et 6 % d'un pays étranger;
- 44 % invoquaient la violence psychoverbale comme motif et 23 % la violence physique;
- 66 % des femmes ont quitté la maison pour s'installer en logement seules ou avec les enfants;

⁷² Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

⁷³ *Idem*.

- 32 % sont retournées avec leur conjoint;
- 13 % ont déposé une plainte à la police⁷⁴.

Les quatre maisons membres du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale ont enregistré en moyenne, pour l'année 1995-1996, 120 admissions par maison pour un total de 480 admissions. La Montérégie avait le 2^e plus haut nombre de femmes hébergées pour l'ensemble des maisons du Regroupement au Québec. En 1996-1997, l'origine des femmes hébergées était à 87,5 % de souche québécoise, à 5,2 % amérindienne et à 6,6 % d'une autre origine ethnique⁷⁵.

Même si ces données ne sont pas exactement comparables, elles démontrent que le phénomène de violence est accentué dans la région et qu'il touche des femmes de diverses origines ethniques ainsi que des femmes autochtones.

Selon les données relatives à la criminalité rapportées par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec, les plaintes pour des actes de violence (incluant meurtre, tentative de meurtre, agression sexuelle et voies de fait) perpétrés par des conjoints ou ex-conjoints en Montérégie sont passées de 689 en 1988 à 832 en 1996, soit une augmentation de 20,7 %⁷⁶.

⁷⁴ Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. *Statistiques sur les ressources d'hébergement, du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 1997*, 1997.

⁷⁵ Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. *Statistiques 1995-1996*, 1996.

⁷⁶ Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale – Statistiques 1996*, Québec, 1998.

En 1995, la Régie régionale s'est donné dans ses plans d'action sous-régionaux l'objectif général de diminuer le nombre de cas. Trois sous-régions ont retenu des moyens d'action — Brome-Missisquoi-Haute-Yamaska, Longueuil et Richelieu-Yamaska — dont l'intensification de l'intervention auprès des femmes victimes, l'accroissement de l'intervention auprès d'enfants témoins de violence conjugale et le développement des programmes d'aide pour hommes ou adolescents violents. Dans Longueuil, d'autres moyens d'action s'ajoutent à l'effet de faciliter l'apprentissage de modes non violents de résolution de conflits, de faire connaître les ressources existantes et de mettre en place des protocoles de dépistage et d'interventions multidisciplinaires. On a également décidé de parfaire les connaissances régionales sur les besoins et les caractéristiques des femmes des minorités culturelles⁷⁷.

D'après certaines responsables des maisons d'hébergement interrogées, les problèmes rencontrés ne se posent pas en termes de manque de centres d'hébergement, mais plutôt en termes de consolidation des ressources nécessaires au bon fonctionnement des maisons actuelles. En fait, un des problèmes rencontrés par les femmes violentées consiste dans la difficulté d'accéder aux centres existants étant donné la grandeur du territoire, le manque de moyens de transport et la pauvreté de leurs ressources.

Pourtant, dès 1995, *la Politique d'intervention en matière de violence conjugale* du gouvernement du Québec reconnaissait la vulnérabilité de certaines catégories de femmes, notamment celles habitant en zone rurale, et se donnait comme défi d'adapter l'organisation des services à la réalité particulière des régions⁷⁸.

Enfin, il existe également six ressources pour conjoints violents ou hommes en difficulté dans la région. Comme l'a démontré l'évaluation des interventions de certains de ces groupes et comme l'a aussi souligné *la Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, les organismes qui offrent de tels programmes ne font pas tous la même analyse de la violence conjugale, ne démontrent pas la même compréhension du phénomène et ont parfois des approches qui ne sont pas cohérentes avec le travail accompli auprès des femmes victimes de violence. Or, précise *la Politique*, pour intervenir efficacement, il est essentiel d'assurer la cohérence des interventions et d'amener les conjoints violents à reconnaître et à assumer leur responsabilité face à la violence. Compte tenu du caractère névralgique de ce domaine en développement, il serait essentiel que la Régie s'assure que ces groupes travaillent en conformité des objectifs établis par la Politique avant de les soutenir.

Par ailleurs, les recherches sur la violence sexuelle démontrent toutes, malgré leurs limites, qu'une proportion importante d'enfants, de femmes et dans une moindre mesure d'hommes

⁷⁷ Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Politique de la santé et du bien-être. Plans d'action sous-régionaux : moyens d'action retenus*, 1995.

⁷⁸ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Québec, 1995.

sont victimes d'agression sexuelle.

Ainsi, l'enquête nationale de Statistique Canada sur la violence faite aux femmes de 1993 révélait que :

- 3 % des Québécoises avaient été victimes d'une agression sexuelle au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête;
- 34 % des femmes du Québec ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans;
- 21 % des Québécoises ont subi une attaque sexuelle et 20 % des attouchements importuns, 6 % d'entre elles ayant vécu les deux types d'agression.

Les études indiquent unanimement que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur six est victime de viol⁷⁹. Chez les enfants, le taux de prévalence d'agression sexuelle est deux fois plus élevé chez les filles que chez les garçons.

Or, les services aux victimes d'agression sexuelle sont peu développés en Montérégie. Les enfants sont référés aux hôpitaux psychiatriques de Montréal pour les examens médicaux légaux et il n'y a pas de ressource identifiée pour le suivi des enfants abusés qui n'ont pas besoin de protection (presque tous les cas d'abus, sauf l'inceste).

Par ailleurs, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a reçu en 1997 pour tout le Québec 498 troussees médico-légales en lien avec des plaintes pour agression sexuelle. De ce nombre, 51 provenaient de la Montérégie, comparativement à 189 pour Montréal⁸⁰. Cette différence met en lumière l'absence de services désignés en Montérégie alors qu'il en existe quatre à Montréal. En conséquence, en 1997, à la suite d'un appel à la police pour agression sexuelle, au moins sept Montérégiennes ont dû être examinées à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Vu l'ampleur du phénomène des agressions sexuelles et de leurs conséquences, la prévention s'avère essentielle. Or, les programmes de prévention offerts dans les écoles primaires de la Montérégie par des organismes ou des CLSC ne couvrent qu'une petite partie du territoire.

2.6.2 Recommandations

⁷⁹ M. POITRAS et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

⁸⁰ Ministère de la Sécurité publique, Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. *Rapport préliminaire*, 1997.

21. Compte tenu que les données actuellement disponibles sur la violence faite aux femmes sont incomplètes et souvent incompatibles d'une source d'information à l'autre, empêchant tant de saisir l'ampleur réelle du problème que de comprendre les besoins formulés par les ressources existantes, que la Régie régionale se dote d'un système de collecte des données et de traitement de l'information. Pour ce faire, elle pourrait s'inspirer du projet-pilote actuellement mené à ce sujet par le MSSS et la RRSSS du Bas-Saint-Laurent.
22. Que la Régie régionale prenne des mesures pour connaître les raisons de la prévalence des cas de violence conjugale dans la région. Qu'elle prenne aussi les moyens pour approfondir sa connaissance des problèmes vécus à cet égard par les femmes autochtones ou de diverses origines ethniques. Un des moyens d'action retenu dans Longueuil dans les plans d'action sous-régionaux en 1995 était de parfaire les connaissances régionales sur les besoins et caractéristiques des femmes des minorités des communautés culturelles. Il semble que cet engagement n'ait pas donné encore de résultats tangibles à l'heure actuelle.
23. Que dans l'attribution des ressources, la Régie tienne compte des problèmes propres aux femmes violentées des zones rurales, comme le transport.
24. Que la Régie régionale prenne le soin d'évaluer la qualité et la conformité avec la politique gouvernementale en matière de violence conjugale des approches utilisées par les ressources auprès des hommes violents avant de leur accorder du financement.
25. Que lors de la sortie publique des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoie accorder les fonds nécessaires pour que les régies régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.
26. Que la Régie régionale de la Montérégie veille à la mise sur pied de services désignés pour les victimes d'agression sexuelle qui nécessitent une intervention médico-légale. En outre, qu'elle soutienne la diffusion du Protocole d'intervention auprès des victimes dans les instances concernées.
27. Que la Régie soutienne les activités de prévention et la formation des intervenants. Qu'elle considère le milieu municipal comme un partenaire en la matière.

CONCLUSION

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité physique. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement québécois ont été, à bien des égards, déterminantes, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs au sein de politiques sectorielles.

À l'heure de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'équité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

D'ailleurs, comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

1. Que le Bureau de la statistique du Québec soit mandataire de cet engagement et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux, à la cueillette des données ventilées selon le sexe pour tous les aspects du développement des régions.
2. Que conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, le ministère des Régions assure, sur chaque territoire, la disponibilité de statistiques régionales sexuées.
3. Que les organismes publics ou parapublics de la Montérégie adoptent les mesures pour ventiler systématiquement les données selon le sexe lors de la collecte de statistiques.
4. Que le CRD, les CLD et le Conseil régional des partenaires du marché du travail s'engagent à l'égard de la diversification des choix scolaires et de l'intégration professionnelle des femmes et des filles. Qu'à cet effet, ils se fassent un devoir d'informer leurs partenaires des commissions scolaires et des cégeps des besoins réels de main-d'oeuvre dans la région pour que les étudiantes bénéficient d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente. Ces campagnes de sensibilisation devraient prévoir des mesures spécifiques de contrôle et d'évaluation de l'atteinte des résultats.
5. Que les commissions scolaires et les cégeps se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs de pointe de la région. Que, dans le cadre de projets-pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour permettre aux filles un accès équitable à certains secteurs prometteurs de formation.
6. Que la direction régionale du ministère de l'Industrie et du Commerce coordonne la mise sur pied d'un projet-pilote de mentorat, tel que préconisé par l'Office des professions, pour les femmes travaillant dans des secteurs non traditionnels. Le mentorat est une formule qui amène une personne expérimentée dans un métier ou une profession à soutenir l'arrivée et la progression d'une autre personne dans la même occupation. Pour ce faire, que le MIC s'assure de la collaboration du Conseil régional des partenaires du marché du travail, de l'Alliance des manufacturiers exportateurs, ainsi que du réseau des femmes d'affaires, des syndicats et des groupes de femmes en intégration au marché du travail de la région.

7. Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions régionales d'Emploi Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Éducation s'associent pour développer des mesures d'accompagnement à l'intention des entreprises qui embauchent des candidates féminines afin que celles-ci soient mieux en mesure d'accueillir et de soutenir les recrues.
8. Que le ministère de l'Éducation du Québec veille à la conception de mesures de sensibilisation des filles aux métiers non traditionnels dès le primaire et que les commissions scolaires et les écoles se chargent de s'en faire les promotrices.
9. Que le CRD, les CLD et le Conseil régional des partenaires sur le marché du travail se fassent un devoir d'informer leurs partenaires des commissions scolaires et des cégeps des besoins réels de main-d'oeuvre dans la région et des nouvelles exigences des professions et des métiers traditionnellement féminins pour que les étudiantes bénéficient d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente.
10. Considérant l'importance stratégique de l'information scolaire et professionnelle, que les commissions scolaires et les cégeps augmentent les ressources consacrées à ce chapitre et qu'ils s'assurent que l'orientation scolaire et l'offre de formation correspondent aux besoins de main-d'œuvre et aux axes de développement retenus pour la région.
11. Que, pour soutenir les femmes adultes dans leur démarche éducative, le ministère de l'Éducation et Emploi Québec diffusent des outils reconnus et partagés par un ensemble d'intervenants pour permettre la reconnaissance des acquis expérientiels, et non pas seulement académiques. Que les directions régionales du MEQ et d'Emploi Québec veillent à l'adoption et à l'utilisation de ces outils permettant d'aplanir les obstacles qui compromettent l'accessibilité à l'éducation de ces femmes, et notamment des femmes immigrantes.
12. Que le CRD, de qui relève dorénavant la planification des services de garde, insiste auprès du ministère de la Famille et de l'Enfance sur l'importance de combler le déficit de places en services de garde, y compris en milieu scolaire, en tenant compte des besoins de garde variés répondant aux réalités du marché du travail (horaires atypiques) ou à celles des différents milieux (distances à parcourir, disponibilité de transport, milieu rural ou urbain).
13. Que le CRD et les MRC étudient des modes innovateurs d'organisation du transport en commun de façon à accroître la mobilité des personnes les plus démunies, particulièrement celles des zones rurales.

14. Considérant les difficultés d'insertion socioprofessionnelle propres aux femmes démunies, qu'Emploi Québec, lors de la conception et de l'offre de services d'aide à l'emploi à leur intention, fasse appel à l'expertise spécifique et reconnue des groupes spécialisés auprès des femmes et qu'en conséquence, il voit à la consolidation de leur financement.
15. Pour faciliter l'accès des femmes, notamment les plus démunies, à l'information, que la direction régionale du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration de la Montérégie instaure, à titre de projet-pilote, un centre de références téléphoniques «Info-femmes», rattaché à Communication-Québec. Qu'il assure une diffusion massive du numéro de téléphone pour y accéder, notamment au moyen d'un autocollant du type de celui ayant servi à faire connaître le service «911».
16. Que la Régie régionale prenne les mesures nécessaires pour rattraper le retard qu'elle accuse dans l'application de la politique de périnatalité.
17. Que la Régie régionale évalue de façon très serrée les pratiques obstétricales des centres hospitaliers qui se démarquent quant au nombre d'épisiotomies ou de césariennes afin de s'assurer que les femmes consentent librement aux actes médicaux.
18. Que la Régie régionale se saisisse de la décision du gouvernement de légaliser la pratique des sages-femmes pour doter la région d'une maison de naissances ou, à tout le moins, pour inciter des sages-femmes à professer dans divers lieux de pratique de la région. Si elles avaient accès à des approches alternatives, les femmes seraient mieux placées pour contrôler plusieurs aspects de leur grossesse et de leur accouchement. D'ailleurs, l'évaluation des projets-pilotes des sages-femmes au Québec a permis de constater un effet sur la diminution de la médicalisation, dont le recours à l'épisiotomie et à la césarienne.
19. Que la Régie régionale s'assure que les services de suivi postnatal soient disponibles, universels et gratuits. Que, par ailleurs, des services plus intenses soient offerts aux familles et aux femmes en situation de vulnérabilité, en particulier aux mères adolescentes (conseils sur les soins au nourrisson, sur l'allaitement maternel, aide aux relevailles, etc.).
20. Que la Régie régionale entreprenne une campagne d'information visant les professionnelles et professionnels de la santé du territoire, ainsi que les Montérégiennes elles-mêmes, pour faire mieux connaître les ressources d'IVG disponibles dans la région. Qu'elle s'assure de l'efficacité de son intervention en mesurant la variation du taux de rétention.

21. Compte tenu que les données actuellement disponibles sur la violence faite aux femmes sont incomplètes et souvent incompatibles d'une source d'information à l'autre, empêchant tant de saisir l'ampleur réelle du problème que de comprendre les besoins formulés par les ressources existantes, que la Régie régionale se dote d'un système de collecte des données et de traitement de l'information. Pour ce faire, elle pourrait s'inspirer du projet-pilote actuellement mené à ce sujet par le MSSS et la RRSSS du Bas-Saint-Laurent.
22. Que la Régie régionale prenne des mesures pour connaître les raisons de la prévalence des cas de violence conjugale dans la région. Qu'elle prenne aussi les moyens pour approfondir sa connaissance des problèmes vécus à cet égard par les femmes autochtones ou de diverses origines ethniques. Un des moyens d'action retenu dans Longueuil dans les plans d'action sous-régionaux en 1995 était de parfaire les connaissances régionales sur les besoins et caractéristiques des femmes des minorités des communautés culturelles. Il semble que cet engagement n'ait pas donné encore de résultats tangibles à l'heure actuelle.
23. Que dans l'attribution des ressources, la Régie tienne compte des problèmes propres aux femmes violentées des zones rurales, comme le transport.
24. Que la Régie régionale prenne le soin d'évaluer la qualité et la conformité avec la politique gouvernementale en matière de violence conjugale des approches utilisées par les ressources auprès des hommes violents avant de leur accorder du financement.
25. Que lors de la sortie publique des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les agressions sexuelles, le MSSS prévoie accorder les fonds nécessaires pour que les régies régionales puissent développer les moyens d'action qui s'imposent.
26. Que la Régie régionale de la Montérégie veille à la mise sur pied de services désignés pour les victimes d'agression sexuelle qui nécessitent une intervention médico-légale. En outre, qu'elle soutienne la diffusion du Protocole d'intervention auprès des victimes dans les instances concernées.
27. Que la Régie soutienne les activités de prévention et la formation des intervenants. Qu'elle considère le milieu municipal comme un partenaire en la matière.

BIBLIOGRAPHIE

BLAIS, R. «La pratique des sages-femmes au Québec», *Interface*, vol. 19, n° 3, mai-juin 1998, p. 26-35.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Estimations provisoires de la population par région (1996) par sexe et total*, [recherche : L. Duchesne], Québec, 1996.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Le Québec chiffres en main, édition 1996*, 1996.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Montérégie : la région administrative, les MRC et les principales municipalités : Cahier 1 – Population et logements*, Québec, 1998.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Perspectives démographiques : Québec et régions 1991-2041 et MRC 1991-2016*, 1996.

CONSEIL D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ DU QUÉBEC. *Rapport présenté au Ministre de la Santé et des Services sociaux*, Montréal, 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Avis sur les orientations gouvernementales face à l'évolution démographique du Québec*, Québec, Le Conseil, 1992.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Commentaires du Conseil du statut de la femme sur les orientations ministérielles en matière de planification des naissances*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], Québec, Le Conseil, 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Des choix pour l'avenir*, [recherche et rédaction : Lucie Desrochers], Québec, Le Conseil, 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *L'envers du décor : des choix encore stéréotypés, fiche d'information élaborée par le Conseil du statut de la femme à l'occasion des États généraux sur l'Éducation*, [recherche et rédaction : Lise Doyle], Québec, Le Conseil, 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire présenté à la Commission de la culture relativement à l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration. Au Québec pour bâtir ensemble*, Québec, Le Conseil, 1991.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire sur le document de consultation intitulé «Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi — la réforme de la sécurité du revenu»*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], Québec, Le Conseil, 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Portrait socio-économique des femmes de la Montérégie*, Québec, Le Conseil, 1995.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour que cesse l'inacceptable : avis sur la violence faite aux femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], Québec, Le Conseil, 1993.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Répertoire des groupes de femmes du Québec*, Québec, Le Conseil, novembre 1997.

EMPLOI QUÉBEC, Direction régionale de la Montérégie. *Population active expérimentée en Montérégie, compilation spéciale*, 1998.

FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC. *Statistiques sur les ressources d'hébergement, du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 1997*, 1997.

FORTIN, Andrée. «L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel», dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS 1996, Université McGill, p. 87-97.

GAGNON, Martha. «Des avortements thérapeutiques au centre Anna-Laberge», *La Presse*, 4 mars 1998.

GUYON, Louise. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Fichier MED-ECHO, année 1994-1995*, [recherche : Sylvie Montreuil], 1996.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Québec, 1995.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, Service de la recherche. *Taux de grossesse à l'adolescence, Québec, 1980-1993, région sociosanitaire de résidence, 1992-1993*, [recherche : Madeleine Rochon], Québec, MSSS, 1995.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, Service de développement d'indicateurs, Infocentre. *Statistiques*, 1996.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU, Direction générale des politiques et des programmes, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique. *Statistiques officielles sur les prestataires de l'aide sociale, période d'aide*, Québec, 1996.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale. *Rapport préliminaire*, 1997.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale – Statistiques 1996*, Québec, 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Compilation spéciale préparée pour le Conseil du statut de la femme*, Québec, MEQ, automne 1995.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La relance au collégial : situation des sortantes et des sortants diplômés de l'enseignement collégial en 1994-1995 : formations préuniversitaires et techniques*, Québec, MEQ, 1996.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail de 1994 à 1996 de personnes diplômées des promotions 1992-1993 à 1994-1995*, Québec, MEQ, 1996.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Plan d'action Destination avenir au féminin sur la promotion des métiers non traditionnels et la diversification des choix scolaires et professionnels des jeunes filles et des femmes*, [coordination à la condition féminine : Anne Thibault], Québec, MEQ, 1996.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle. *La conjoncture économique des régions du Québec en 1996*, 1996.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, Direction générale de l'analyse économique, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Profil économique de la région de la Montérégie*, 1996.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, Direction régionale de la Montérégie. *Liste des femmes d'affaires de la région par c.a.e.q.*, décembre 1998.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 1996 : caractéristiques générales*, recensement de 1996, données ethnoculturelles, 1998.

MORIN, A. et L. DOYLE. *Intégration des femmes aux métiers non traditionnels. État de la situation et perspectives*, Document de réflexion et de discussion à l'intention des membres du sous-comité «Métiers non traditionnels» du Comité condition féminine en développement régional Montérégie, Longueuil, 1997.

OFFICE DES PROFESSIONS. *La place des femmes dans les ordres professionnels*, [recherche : L. Poitras], Québec, 1995.

OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE. *Estimation régionale des besoins en services de garde régis par la loi au 31 mars 1996*, [recherche : H. Fullum], Montréal, 1996.

POITRAS, M. et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE. *Interruptions volontaires de grossesse. État de situation par sous-région. Document de travail*, [recherche : J. Lessard], Longueuil, 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Politique de la santé et du bien-être. Plans d'action sous-régionaux : moyens d'action retenus*, 1995.

REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. *Statistiques 1995-1996*, 1996.

SABOURIN, Cécile et Dominique TRUDEL. «Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue», dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du remue-ménage, 1995.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Un avenir à partager... La politique en matière de condition féminine. Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, 1997.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Un avenir à partager... La politique en matière de condition féminine. Sommaire*, Québec, 1993.

SECRÉTARIAT À LA FAMILLE. *Portrait statistique des familles, région de la Montérégie*, Québec, 1993.

SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS. *La place des femmes en agriculture. Quelques éléments de réflexion*, préliminaire, [recherche : Johanne Dumont], Longueuil, 1997.

SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT. *Entente-cadre de développement de la région de la Montérégie 1995-2000*, août 1995.

SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT. *Entente spécifique portant sur l'entrepreneuriat féminin en Montérégie*, octobre 1997.

SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT. *Plan de développement stratégique de la Montérégie 1993-1998. Pour une Montérégie gagnante*, Longueuil, 1993.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE DE LA MONTÉRÉGIE. *Bulletin régional sur le marché du travail en Montérégie*, [rédaction : Hélène Fortin], vol. 17, n° 2, 2^e trimestre 1997.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE DE LA MONTÉRÉGIE. *Bulletin régional sur le marché du travail en Montérégie*, [rédaction : Hélène Fortin], 3^e trimestre, vol. 17, n° 3, 1997.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE DE LA MONTÉRÉGIE. *Caractéristiques de la population active et durée du chômage, pour les régions économiques du Québec*, 1996.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE DE LA MONTÉRÉGIE. «Les perspectives professionnelles 1996-1998 en Montérégie», dans *Bulletin régional sur le marché du travail en Montérégie*, [rédaction : Hélène Fortin], Étude spéciale, vol. 17, n° 1, 1^{er} trimestre 1997.

STATISTIQUE CANADA. *Le Quotidien*, numéro 11-001F au catalogue, 1998.

STATISTIQUE CANADA. «Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages», dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*, compilations spéciales réalisées pour le CSF par le BSQ, automne 1998.

VALLÉE, Chantal. «Les CLSC et CHSLD La Pommeraie choisis comme centres régionaux d'interruptions de grossesse», *La Voix de l'Est*, 30 avril 1998, p. 6.